



BOULOGNE
BILLANCOURT

Le Journal officiel

NUMÉRO 110 - 12 juillet 2007

Compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2007

QUESTIONS ORALES

P. 3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

1 - Collectif pour la Défense du Stade Jean Bouin-Omnisports et de son Environnement – Création – Approbation des statuts – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à l'association. P. 9

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Protocole de partenariat Département – Commune pour l'action sociale, à conclure avec le département des Hauts-de-Seine – Autorisation. P. 11

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Tarifs municipaux – Création d'une activité Voyages pour les Séniors – Fixation des taux de participation – Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel – Autorisation. P. 13

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Conventions entre la Ville et le collège du Vieux Pont relatives à la restauration scolaire et à la refacturation des charges afférentes au chauffage de l'élémentaire les Glacières – Autorisation. P. 13

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Lieux de culte – Etat d'avancement des projets – Centre Culturel et Cultuel Musulman – Acquisition du terrain – Bail au profit de l'association Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne-Billancourt – Autorisations. P. 17

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Réhabilitation du bâtiment 60, rue de la Bellefeuille – Création d'une Maison des Associations et du « Carré Bellefeuille » – Avenants aux marchés de travaux – Autorisation. P. 17

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Réalisation d'une salle municipale de quartier à l'aplomb du parking du Parchamp – Approbation de l'Avant-projet Détaillé – Marché négocié de travaux – Autorisation. P. 20

8 - Comptes administratifs 2006 – Agrégation des comptes – Communication. P. 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Délégation de service public pour le réseau de chaleur et de froid – Réalisation d'une centrale de production d'énergie frigorifique – Intervention de la Ville à la convention de mise à disposition du délégataire par le Département des Hauts-de-Seine des culées du pont de Sèvres – Autorisation. P. 24

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Réalisation partielle du réseau d'assainissement – Réalisation de travaux de perméabilisation des sols – Demandes de subventions pour le financement de premiers ouvrages – Autorisation. P. 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Ilot D2 – Réalisation d'un immeuble locatif par la société OSICA – Garantie d'emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P. 26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Aménagement de l'île Seguin – Réalisation d'une scène de musiques actuelles et de logements pour musiciens – Marché de maîtrise d'œuvre après concours – Autorisation. P. 26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

13 - Plan Local d'Urbanisme – Révision simplifiée n°1 – Bilan de l'enquête publique – Approbation. P. 28

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Fourniture de documents sonores, audiovisuels et électroniques – Marché à bons de commande attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Personnel communal – Transformations de postes et recrutement d'agents requérant des compétences particulières et spécifiques – Régime indemnitaire – Mise à jour de la liste des emplois communaux bénéficiant d'un logement de fonction concédé par nécessité absolue de service ou utilité de service. **P. 29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Mise en page et photogravure de Boulogne-Billancourt Information, de Boulogne-Billancourt Sortir et du quatre pages Boulogne-Billancourt Associations – Marché à bons de commande attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Système intégré de gestion des frais médicaux avec tiers payant, de contrôle et de recours dans le cadre de la santé au travail – Marché à bons de commande attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Fourniture et livraison de vêtements de travail - Marché attribué après procédure négociée - Autorisation. **P. 31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Acquisition et maintenance de matériels de cuisine et de restauration, de matériels de froid et de matériels de buanderie – Marché attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Fourniture de carburants – Marché attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Fourniture de pain et de viennoiseries - Avenant - Autorisation. **P. 32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Gestion du patrimoine – Conventions à signer avec l'OPHLM de Boulogne-Billancourt relatives à la location de logements et de parkings situés 11, rue de Clamart – Autorisations. **P. 32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Garantie des risques locatifs – Lancement d'un marché par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Animation et loisirs des Séniors – Marché attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - Acquisition et maintenance de matériels sportifs – Marché à bons de commande attribué après appel d'offres ouvert – Autorisation. **P. 34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

26 - Réseau de télécommunications très haut débit entre les établissements municipaux – Marché attribué après dialogue compétitif – Autorisation. **P. 34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - Renforcement et modernisation des systèmes de téléphonie et de stockage de données – Marché de prestations de services de téléphonie sur IP à attribuer après procédure négociée – Attribution d'une prime aux candidats non retenus ayant participé à la procédure – Fourniture et maintenance de dispositifs de stockage unifié – Marché attribué après appel d'offres ouvert – Autorisations. **P. 36**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

28 - Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine – Autorisation de solliciter une subvention. **P. 36**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

29 - Promotion de l'artisanat local – Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la « Charte Qualité » – Autorisation. **P. 36**

30 - Démocratie de proximité – Désignation des représentants pour siéger au sein des Commissions Extra Municipales et des Conseils de Quartier. **P. 38**

Prochain conseil municipal
4 octobre - 14 novembre et 13 décembre 2007 à 19 heures

L'an deux mille sept, à dix neuf heures quinze, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la mairie, au nombre de quarante sous la présidence de Pierre-Mathieu Duhamel, maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le maire, individuellement et par écrit, le 5 juillet 2007.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 40

M. Pierre-Mathieu Duhamel, maire ; M. Gérard de Vassal, premier maire-adjoint ; M. Fourcade, Mmes Pineau, Bruneau, Bauche M. Sirven-Vienot, Mmes Alain, Lebon, M. Cohen, Melle Cardetas, MM. Solère, Galy, Jalenques, Sebbag, maires-adjoints ; Mme de Portzamparc, M. Vincent, Mmes Bouée, Polaillon, Pétin, Jung, M. Fadil, Mmes des Vallières, Quentin-Broder, MM. Emanuelli, Tellini, Mme Morel, MM. Askinazi, Fray, Couderc, Juliard, Mme Zazzali, MM. Simon, Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, M. Richard, Mme Goitia, M. Jutier, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : 15

M. Granger, qui a donné procuration à M. Galy,
M. Sorman, qui a donné procuration à M. Solère,
Mme de Trentinian, qui a donné procuration à Mme Pétin,
M. Israel, qui a donné procuration à Mme Lebon,
Melle Metrot, qui a donné procuration à M. Jalenques,
M. Amar, qui a donné procuration à M. Sebbag,
Mme Martin, qui a donné procuration à M. Emanuelli,
M. Robin, qui a donné procuration à Mme Jung,
Mme Philip, qui a donné procuration à Mme Alain,
Mme Morat-Vuong, qui a donné procuration à Mme Quentin-Broder,
Mme Pozzo di Borgo, qui a donné procuration à M. de Vassal,
Mme Barbé, qui a donné procuration à M. Duhamel,
Mme Akef-Hamida, qui a donné procuration à M. Fray,
M. Fusina, qui a donné procuration à Mme Vouette,
M. Tisseyre, qui a donné procuration à Mme Claitte.

A vingt deux heures quarante cinq, Mme Pineau a donné procuration à M. Couderc (avant l'examen du point n°15) ; à vingt deux heures cinquante, M. Vincent a donné procuration à Melle Cardetas (avant l'examen du point n°15).

Monsieur Saïd Fadil a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2007

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

J'ai assisté il y a peu de temps à une réunion préparatoire à un séjour en colonie pour jeunes enfants. Bien que certainement dictées par un louable souhait de transparence, les réponses données aux parents étaient surréalistes, et certains semblaient surpris.

Je ne tiens pas à les détailler ici, d'autant que je reste persuadée qu'il s'agissait avant tout d'un problème d'adéquation de communication vis-à-vis des parents. Cependant j'aimerais avoir des précisions sur la situation réelle des centres de vacances retenus par la ville.

- Quel y est le pourcentage d'encadrants mineurs ?
- Quel y est le pourcentage de moniteurs dont le séjour constitue le stage de validation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ?
- La mairie prévoit-elle des visites de contrôle surprises pour s'assurer du sérieux des organismes ?
- La mairie pourrait-elle s'assurer que les organismes retenus portent une attention suffisante à la prévention des risques de l'exposition au soleil, protection de la peau et port de lunettes de soleil si nécessaire ?

En d'autres termes, pouvons-nous demander aux centres de vacances de remplacer les lunettes de soleil si besoin, quand elles s'avèrent nécessaires ou souhaitables, charge à la mairie de facturer le coût de ces équipements aux familles ? Je pose la question parce qu'il a été répondu aux parents qu'il n'en était pas question.

Je voudrais ajouter un dernier point dont je viens d'avoir connaissance : il est dommage, à mon avis, que la ville délègue à une entreprise le soin de transmettre, à grands frais pour les parents, des messages téléphoniques des directeurs de centre pour donner des nouvelles des enfants, surtout quand, de façon surprenante, au moins un directeur conseille dans son premier message aux parents de prendre très souvent des nouvelles de leurs enfants de cette façon-là.

Ce qui revient en fait à téléphoner tous les jours, à attendre de longues minutes des messages lénifiants comme quoi vous êtes sûr d'avoir des nouvelles, etc., et au bout de longues minutes très payantes, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de nouveau message depuis plusieurs jours.

Je pense que la ville devrait regarder ce qui se passe de ce côté-là.

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL, MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

Ces séjours de vacances comptent parmi les activités municipales auxquelles nos concitoyens sont les plus attachés, tant en raison de la diversité des destinations et des activités, que de la qualité, en général, des intervenants. Ces séjours rencontrent d'ailleurs un succès toujours croissant auprès des enfants et des familles.

Pour cette seule période d'été, nous ne proposons pas moins de 47 séjours différents, qui vont concerner plus d'un millier d'enfants. Je rappelle, à titre de comparaison, que l'année dernière à pareille époque, il y avait 860 enfants qui sont partis pour des séjours d'été. Je regarde moi-même les questionnaires d'évaluation qui sont remplis par les familles à l'issue des séjours.

Cela me permet de mesurer que le niveau de satisfaction d'ensemble, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des exceptions, à valoir par les familles après ces séjours est dans l'ensemble très élevé.

Il est vrai qu'il y a plusieurs types de séjours, l'un d'entre eux, au château de Benais, se déroule dans des conditions directement maîtrisées par la ville, la plupart des autres se déroulent dans le cadre des services qui sont rendus par nos prestataires.

S'agissant des séjours que nous n'organisons pas directement, l'accent est mis de manière très forte sur la qualité de l'encadrement et la capacité à pouvoir s'adapter rapidement aux besoins, des enfants, qui sont naturellement en permanence contrôlés et exprimés par le biais de la Direction de la jeunesse et de ses responsables.

Pour ce qui est de la réglementation applicable en matière d'accueil de mineurs, je vous rappelle qu'en dehors du directeur du centre, qui doit être titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, l'équipe d'animation doit comprendre au minimum 50 % de titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, le BAFA, 30 % de stagiaires dans le cadre de la formation BAFA, puisque c'est l'un des éléments qualificatifs pour permettre d'obtenir le BAFA que d'effectuer de tels stages, et seulement 20 % au maximum d'animateurs qui n'entrent pas dans cette catégorie.

Le taux d'encadrement est prévu par les textes, il est d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Nous avons naturellement comme élément de base des cahiers des charges qui sont rédigés par la ville au moment des consultations pour sélectionner nos prestataires, le strict respect de ces prescriptions, sachant que la plupart du temps nos prestataires vont au-delà de ces minimums

en recourant quasi exclusivement à des animateurs titulaires du BAFA et à un taux d'encadrement d'un animateur pour 6 enfants d'âge maternel et d'un animateur pour 8 enfants au-delà de 6 ans.

En ce qui concerne la présence d'éventuels animateurs mineurs, tous âgés au minimum de 17 ans, ce sont des stagiaires du BAFA. Si la ville a pris le parti depuis de nombreuses années de ne pas y avoir recours pour les séjours qu'elle organise elle-même à Benais, les prestataires que nous utilisons le font pour leur part dans des cas assez limités et uniquement lorsque la tranche d'âge le permet.

Il va de soi, je comprends votre observation sur ce point, que la maturité des animateurs est un élément majeur de confiance qui doit caractériser la relation qui s'établit entre la famille, le prestataire et en réalité la ville, qui a la responsabilité de contrôler ses activités.

Nous avons d'ailleurs, et chaque cahier des charges avec nos prestataires le prévoit, la possibilité d'exercer des visites de contrôle surprises. Nous le faisons, non pas à intervalles réguliers, puisque la caractéristique de la surprise, c'est que précisément on n'en prévoit pas le rythme, mais nous le faisons de manière systématique. J'en ai d'ailleurs fait moi-même, pas récemment, il est vrai, un certain nombre lorsque j'avais la responsabilité exclusive du secteur de la jeunesse et de l'éducation.

Je suis, comme vous, attaché à ce que les enfants accueillis en centre de vacances puissent suivre les différentes activités qui leur sont proposées dans des conditions de sécurité optimum. C'est ainsi, par exemple, que les marchés conclus avec les prestataires prévoient, pour les vacances d'hiver, le port obligatoire du casque pour les activités de ski, ce qui n'est pas une obligation qui est faite aux familles qui pratiquent ce genre d'activité pour leur propre compte.

S'agissant de la protection contre les dangers du soleil, les prestataires s'engagent, en vertu même des dispositions qui les lient à la ville, à s'assurer que les enfants sont protégés. La ville rappelle systématiquement ces consignes avant chaque période de vacances.

Enfin, sur les modalités d'information que vous évoquez et qui concernent le lien qui peut exister entre les parents et les enfants pendant la durée des séjours, je dois dire que, sur ce sujet, il y a plusieurs doctrines en circulation selon la philosophie du directeur de centre ou de l'animateur auquel vous vous adressez.

Certains sont résolument partisans que, pour des raisons qui consistent à rendre autonomes les enfants, à leur permettre de vivre pleinement leur séjour, les interventions et la liaison directe avec les parents soient les moins fréquentes possibles, voire ne se passent pas, en dehors de cas d'urgence bien entendu et de nécessité impérieuse du

point de vue de l'organisateur de liaison avec les parents et ne se passent pas pendant la durée du séjour. D'autres, au contraire, acceptent plus volontiers qu'une telle communication s'établisse.

La ville ne va pas non plus jusqu'à régenter de ce point de vue de manière uniforme et systématique la nature des liaisons qui doivent s'établir entre les parents et les enfants durant les séjours de vacances. Il me semble qu'il y a là, ma chère collègue, place pour un peu de dialogue direct entre les familles et les organisateurs de séjour, ce qui est d'ailleurs la vocation des réunions de préparation auxquelles vous faisiez allusion.

QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT

L'été est souvent une période de déménagements. C'est aussi le moment où certains de nos concitoyens procèdent plus nombreux à des travaux à leur domicile.

Chaque année, on constate à cette époque une recrudescence de dépôts sauvages sur nos trottoirs de déchets encombrants, qu'il s'agisse de vieux mobiliers, d'électroménagers, de sanitaires ou de gravats.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous rappeler quels sont les moyens mis à la disposition des Boulonnais par la ville pour l'enlèvement de ces déchets et quelles sont les règles à respecter dans ce domaine, ainsi que les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants ?

REPONSE DE M. ALAIN JULIARD A LA QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT

Pendant la période d'été, nombre de nos concitoyens déménagent ou effectuent des travaux dans leurs logements. Il en résulte une augmentation des dépôts sauvages que nous ne pouvons accepter.

D'importants moyens sont mis, par la communauté d'agglomération Val de Seine, à la disposition des Boulonnais, pour leur permettre de se débarrasser de leurs "encombrants". Voici les différents modes d'enlèvement proposés :

La déchetterie tout d'abord : c'est la solution la plus simple. Située sous l'échangeur du quai d'Issy, elle est à la disposition des Boulonnais tous les jours, y compris les samedis et dimanches, sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Ensuite, une collecte des encombrants est organisée, dans toute la ville, deux fois par semaine et selon trois secteurs : le lundi et le jeudi dans le nord, le mardi et le vendredi dans le centre et le mercredi et le samedi dans le sud. Les encombrants sont déposés sur le trottoir, la veille, après 20 heures.

Enfin, des enlèvements d'encombrants peuvent être effectués sur rendez-vous, après appel au service «Allo Propreté», au 0.800.024.038.

Il convient de souligner l'importance de ce dispositif et de noter que peu de communes proposent à leurs habitants des services aussi diversifiés en matière d'enlèvement. Il est donc très regrettable que des dépôts sauvages ternissent l'image de notre ville.

Chaque quartier dispose d'un inspecteur de la propreté chargé de faire respecter les horaires de sortie des bacs d'ordures, d'identifier les responsables de dépôts sauvages et de les verbaliser.

Afin de renforcer ce dispositif et de lutter davantage contre les actes d'incivilité, une équipe mobile de surveillance et d'intervention a été constituée en début d'année.

Cette brigade pluridisciplinaire, composée de policiers municipaux et d'inspecteurs de la propreté, se déplace plusieurs fois par semaine dans les différents quartiers de notre ville afin d'identifier et de sanctionner les contrevenants, mais aussi de noter les dégradations de notre environnement (dépôts sauvages, déjections canines, tags...) et permettre de remédier dans les meilleurs délais.

Les services concernés ont eu pour instructions d'accentuer les procédures d'identification des auteurs des actes d'incivilité et de procéder systématiquement aux verbalisations dont les montants peuvent aller jusqu'à 450 €. Depuis le début de l'année, une soixantaine de verbalisations ont ainsi été effectuées.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTIA

Disposer d'un logement décent au prix compatible avec ses revenus est une aspiration prioritaire pour des milliers de Boulonnais.

L'attribution de logements sociaux, neufs ou libérés d'occupation est une procédure qui devrait être effectuée dans la transparence.

A cette fin, serait-il possible que chaque année soit publié officiellement un bilan qui serait porté à la connaissance des Boulonnais sur le nombre de logements sociaux attribués sur le territoire de la ville, répertoriés selon les différents critères pris en considération ?

Ce bilan ferait également apparaître les attributions effectuées par l'Office HLM de Boulogne, la commission ville, le CCAS, l'office départemental et les organismes gérant le 1% patronal.

Compte tenu des attentes de nos concitoyens en matière de logement social, l'ensemble des élus et les habitants de la ville doivent avoir connaissance de ces éléments

pour mieux apprécier la pertinence de ces attributions.

REPONSE DE MME ARIANE LEBON A LA QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTA

L'attribution des logements sociaux dépendant du contingent de la ville et, depuis septembre 2006, du contingent délégué par l'Etat, est le fruit du travail de la commission d'attribution. Créée en 1995, celle-ci est composée de conseillers municipaux et se réunit une fois par mois pour examiner les dossiers des candidats, et déterminer, en fonction des critères établis par le règlement qu'elle a adopté, ceux qui seront proposés aux bailleurs sociaux propriétaires des logements dont ils ont signalé la vacance.

Le dossier remis aux membres de la commission comprend, bien entendu, le procès verbal récapitulatif des attributions de la séance précédente, qui est soumis à l'approbation des commissaires en début de séance. Le respect de cet ordre du jour permet d'informer tous les élus membres des suites données aux propositions de locataires qui ont été décidées lors de la précédente réunion. La commission a ainsi la possibilité de suivre l'évolution des dossiers présentés le mois précédent.

A l'issue de la réunion de la commission, l'information est due en priorité aux candidats placés en première position. Ils sont informés par téléphone et par courrier dès le lendemain, afin qu'ils puissent visiter le logement à bref délai, le droit d'attribution ayant conventionnellement une durée limitée. En cas de refus du premier candidat, le second candidat est informé, etc.

En ce qui concerne les attributions qui ont été effectuées sur le territoire de la ville pour une année donnée, le rapport d'activité de la ville, largement diffusé dès sa parution notamment aux membres du conseil municipal, contient les informations concernant les attributions de logements sociaux de la ville et de l'Office HLM, mais aussi le nombre d'attribution effectuées dans le cadre de la conférence communale pour le logement, c'est-à-dire toutes les attributions qui ont pu avoir lieu à Boulogne-Billancourt dans l'ensemble du parc locatif social, tous bailleurs et tous réservataires confondus.

Ce document n'étant pas encore paru cette année, je vous communique ce soir le bilan qui y sera présenté : en 2006, 35 logements ont été présentés en commission d'attribution ville et 26 en commission d'attribution OPHLM. 38% des candidats ont accepté les logements proposés, 5% des candidats ont été refusés par les bailleurs, et 57% des candidats ont refusé la proposition de logement. Ces 61 logements ont fait l'objet au total de 151 propositions et sont quasiment tous attribués aujourd'hui.

Parallèlement, 108 commissions extérieures se sont tenues en 2006. Elles ont statué sur l'attribution de 273 logements. Au final, 334 logements ont été proposés sur le

territoire de la ville, qui ont concerné 148 relogements effectifs de personnes inscrites sur le fichier municipal.

QUESTION ORALE DE M. REMI LESCOEUR

Le bassin situé au nord du parc des Glacières, le long de la rue Emile-Pouget, est vide depuis au moins 3 ans.

Il ne présente donc pas d'intérêt paysager et se révèle même dangereux par temps de pluie, car le fond du bassin est très glissant.

Plusieurs riverains du parc proposent de remplacer le bassin par un boulodrome.

Que pensez-vous, Monsieur le maire, de cette proposition ?

REPONSE DE M. COHEN A LA QUESTION DE M. REMI LESCOEUR

Petit rappel : le parc de Billancourt est d'une superficie d'environ 22 000 m². Il comprend un terrain stabilisé pour le football, une diversité d'espaces, 4 terrains de tennis, ainsi que le bassin situé au nord du parc.

Je vous rappelle ce qu'était ce bassin. Il faisait environ 990 m², créé en 1978, refait en 1996, alimenté par la nappe phréatique à l'aide d'un système de forage desservant 3 pompes qui sont sous les bassins, avec trois jets d'eau.

Ce bassin a été arrêté à l'époque en raison de la qualité de l'eau et du danger que cela pourrait présenter. Voilà pourquoi nous avons cessé le pompage depuis 2002.

Si nous voulions le remettre en fonction, cela nécessiterait non seulement des études, mais en même temps cela doit s'intégrer à l'ensemble de l'opération en cours, car vous n'êtes pas sans remarquer que ce parc va se trouver à la charnière entre le tissu global de la ville et l'opération des terrains Renault. Nous sommes donc obligés d'intégrer ces études à l'ensemble des études concernées. De la même façon que vous serez amenés à voter une modification du PLU, probablement ce soir, en raison du réaménagement de la place Bir-Hakeim.

Je note avec intérêt votre suggestion, ainsi que celle des riverains. Cette proposition sera examinée dans le cadre de l'étude en cours.

J'ajoute, M. Lescoeur, vous le savez, que nous sommes engagés dans une rénovation et une création profonde d'équipements sportifs qui va concerner le terrain Le Gallo, touchant quatre activités très importantes : l'athlétisme, le tennis, le football et la pétanque. Nous sommes amenés à considérer toutes les opérations que nous allons faire à ce titre-là, dans le cadre d'une configuration géné-

rale des équipements sportifs que nous allons offrir à la ville de Boulogne-Billancourt dans les années à venir.

QUESTION ORALE DE MME MURIEL QUENTIN-BRODER

La Poste, installée avenue André-Morizet, dans un établissement, propriété que France Télécom a vendu à une société privée, nous a informé qu'elle allait procéder à des travaux d'aménagement dans l'ensemble de ses locaux.

La fermeture des guichets étant relativement longue, du 12 juillet au 12 septembre, pouvez vous nous indiquer, Monsieur le maire, comment la Poste compte-t-elle assurer la continuité du service public, avec l'aide de la ville le cas échéant ?

Par ailleurs, afin de garantir une accessibilité convenable à tous les usagers, la Poste compte réaménager la façade du bâtiment. Or, celle-ci est classée Monument Historique et l'Architecte des Bâtiments de France doit donner son accord pour la réalisation des travaux. Pouvez-vous, Monsieur le maire, nous préciser le délai dans lequel ce réaménagement sera fait ?

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL, MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME MURIEL QUENTIN-BRODER

Vous m'interrogez sur les mesures prises par la Poste afin de palier la fermeture du bureau installé avenue André-Morizet entre le 12 juillet et le 12 septembre 2007, dans le cadre du projet de rénovation qui répond, en effet, à une très forte attente des usagers de Boulogne-Billancourt.

Pour ce qui concerne le service des plis et recommandés, la ville a accepté l'installation d'une structure d'accueil provisoire de 30 m², que nous venons d'installer rue Paul-Constant, dans l'espace qui sépare l'Hôtel de ville de l'espace Landowski.

Nous avons donc conclu avec la Poste une convention d'occupation temporaire du domaine public. La ville s'acquittera de la charge de location de cette structure provisoire pour la période considérée, la Poste prenant en charge le coût du transport, l'enlèvement et l'installation de ces locaux provisoires.

Les autres services postaux, notamment ceux qui relèvent des services financiers, seront accueillis 79 bis Route de la Reine, dans l'autre bureau de Poste à proximité. Pour l'ensemble des opérations postales, les usagers pourront se rendre dans les bureaux de poste de Boulogne sud, au 243 bis boulevard Jean-Jaurès, et de Boulogne principal, situé 231 allée du Forum.

Un dispositif de communication permettant d'informer les usagers de ces différentes facultés a été mis en place par

la Poste, avec naturellement l'aide des supports dont dispose la ville.

Les travaux qui sont donc engagés ont pour objet la modernisation du bureau de poste de l'Hôtel de ville et permettront d'assurer un meilleur confort des usagers, un meilleur service de proximité. Ils comprennent deux phases successives, la première qui vient de démarrer et qui va jusqu'en septembre 2007 concerne le réaménagement intérieur. La seconde, qui ira jusqu'au printemps 2008, est destinée à améliorer l'accessibilité du bureau de poste pour les personnes à mobilité réduite.

Il va de soi que compte tenu du caractère historique du bâtiment, les travaux, leur consistance sont soumis à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France.

QUESTION ORALE DE MME MADY CLAITTE

Pendant longtemps, des séances récréatives, ludiques ou musicales faisaient le plaisir des Boulognais le dimanche après-midi à Landowski.

Elles ont été brutalement supprimées il y a quelques années, sans explications. Ces séances étaient gratuites : est-ce pour une raison de coût (rémunération ou indemnisation des artistes, mobilisation du personnel municipal) que nous ne pouvons plus en bénéficier ? Pouvez-vous nous préciser ce qu'elles coûtaient annuellement pour la collectivité ?

Enfin, au vu des nombreuses demandes à ce sujet, envisagez-vous dans un avenir proche de les rétablir ?

REPONSE DE MME DOROTHEE PINEAU A LA QUESTION DE MME MADY CLAITTE

Vous vous interrogez sur l'arrêt des séances récréatives, ludiques ou musicales des dimanches après-midi à l'espace Landowski.

Des concerts et spectacles ont été effectivement organisés dans le cadre des dimanches de Boulogne-Billancourt, entre 1999 et 2001. Ces animations variées, proposées de septembre à fin juin, se déroulaient dans la nef de l'espace Landowski. Le coût moyen annuel de celles-ci représentait environ 21 000 €, soit environ 700 € par séance.

Cependant, ce hall n'est pas une salle de spectacle. L'organisation de ces activités, dans un lieu non conçu pour les recevoir, ne fut pas sans conséquence. Les lecteurs de la bibliothèque, espace par définition silencieux, éprouvèrent une gêne certaine, et la qualité acoustique des spectacles n'était pas satisfaisante. Outre ces limites techniques, un essoufflement de l'intérêt porté à ces animations fut enregistré au bout d'un certain temps.

Parallèlement à ce constat, l'espace Landowski, inau-

guré fin 1998, était à cette époque en pleine évolution. Cet équipement, au cœur de l'offre culturelle de la ville, a su développer au fil des années une identité forte autour de la lecture, de la diffusion des arts plastiques-numériques et du cinéma d'art et d'essai. C'est dans ce contexte que les animations du dimanche après-midi ont cessé, et que s'est développée au sein de l'Espace Landowski une programmation riche en événements de nature variée, mais de nature plastique.

Récemment, la nef a accueilli le premier Salon du livre de Boulogne-Billancourt, ainsi que de grandes expositions saluées par un public nombreux, qu'il s'agisse de la rétrospective consacrée au photographe boulognais Frank Horvat ou de la présentation des œuvres d'Augustin Rouart et de Tamara de Lempicka. L'exposition «Ile Seguin : deux regards» de Jean-Christophe Ballot et Alessandro Papetti, a connu un vrai succès auprès des visiteurs et des associations d'anciens salariés de Renault, Atris et Ametis.

Aujourd'hui, la cafétéria de l'espace Landowski s'est dotée d'un piano et devrait proposer à la rentrée une programmation d'animations musicales, incluant le dimanche.

D'autres lieux proposent des concerts et spectacles : le Conservatoire-Centre George Gorse, aux saisons d'une grande diversité musicale ; la bibliothèque-musée Marmottan et la salle polyvalente du Pont-de-Sèvres pour une programmation dominicale mensuelle de musique classique. Il est à noter que les animations musicales du Pont-de-Sèvres, programmées le dimanche matin, sont gratuites. Enfin, demain, le Carré Belle-Feuille se consacra notamment aux spectacles vivants et développera la variété, le jazz, les musiques du monde et les chorégraphies contemporaines, avec très certainement des concerts organisés le dimanche.

QUESTION ORALE DE MME MARIE-CHRISTINE JUNG

De nouvelles bornes d'apport volontaire de déchets sont apparues dans notre ville depuis quelques jours.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le maire, à quel usage elles sont destinées ?

REPONSE DE M. ALAIN JULIARD A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-CHRISTINE JUNG

Les services de la propreté, mais également ceux de la santé, sont de plus en plus souvent sollicités par les particuliers qui, légitimement, souhaitent éliminer leurs déchets de soins à risques infectieux (DASRI), notamment les seringues, dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Une collecte spécifique, en apport volontaire, des

déchets de soins à risques infectieux, pour les objets coupants et tranchants, permettra :

- d'éviter de retrouver ces déchets dans les filières d'ordures ménagères ;
- de répondre aux demandes des particuliers ;
- d'assurer l'hygiène et la salubrité de la voie publique.

En partenariat avec le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères (SYE-LOM), la communauté d'agglomération Val de Seine a mis en place un service complet pour cette collecte en apport volontaire.

Les modalités de fonctionnement en sont les suivantes :

- les pharmacies de Boulogne-Billancourt et Sèvres, partenaires de ce projet, reçoivent des conteneurs homologués, équipés d'un code barre individuel et sécurisé pour la traçabilité ;

- les particuliers retirent gratuitement ce réceptacle. Ils le déposent ensuite dans une borne automatisée après identification du code barre. La traçabilité des dépôts se fera au seul nom des pharmacies.

Deux emplacements pour la collecte de ces déchets ont été retenus à Boulogne-Billancourt, l'un à l'entrée de l'hôpital Ambroise Paré, et l'autre devant la caserne des pompiers, rue Gallieni.

Leur mise en service interviendra dans les prochains jours.

M. DUHAMEL :

J'ajoute que vous menez actuellement une action de formation et de sensibilisation des pharmaciens de Billancourt pour que ce dispositif soit parfaitement approprié par eux, et ensuite par les Boulognais qui fréquentent les pharmacies.

QUESTION ORALE DE M. ARNAUD JUTIER

Les représentants de la ville de Boulogne ont rencontré le mardi 10 juillet les représentants de la mairie de Paris concernant les projets communs à la Mairie de Paris et aux communes limitrophes.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le maire, où en est le projet de la piscine Molitor et quelles actions vous entendez conduire, indépendamment de celles de la ville de Paris, pour que, avant la fin de la mandature, nous ayons une idée un peu plus claire de la rénovation de cet ensemble, dans le respect de sa vocation initiale ?

REPONSE DE M. PIERRE-MATHIEU DUHAMEL, MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE M. ARNAUD JUTIER

D'abord, je suis naturellement admiratif de l'attention

avec laquelle vous suivez mon agenda qui étant, par ailleurs, caractérisé par une transparence de cristal, n'a que des avantages à être suivi.

Ainsi que vous l'indiquez, j'ai rencontré, en compagnie de M. de Vassal et de Mme Alain, maire adjoint territorial, et des services de la ville, l'adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales.

L'objectif premier de cette réunion était de discuter des conditions dans lesquelles nous pourrions améliorer conjointement, Paris et Boulogne-Billancourt, la gestion des voies limitrophes entre nos deux villes dans les domaines du stationnement, de la propreté, de l'éclairage, de l'entretien et de l'aménagement de la voirie.

Nous avons tracé les principes du projet de convention, dont les services doivent maintenant poursuivre la mise au point détaillée. Je devrais être en mesure de vous la soumettre d'ici l'automne, je l'espère, si les études juridiques, notamment les quelques préalables qui sont à lever peuvent l'être rapidement, avec comme objectif de simplifier la vie quotidienne des riverains des zones frontalières entre Paris et Boulogne.

S'agissant de la piscine Molitor, il y avait une nouvelle réunion du Comité de concertation organisé cet après-midi même, comme quoi vos informations n'étaient quand même pas tout à fait complètes ! Je suis donc heureux de les préciser. La ville de Paris a indiqué cet après-midi qu'elle envisageait d'engager la rénovation de l'ensemble immobilier de la piscine Molitor, c'est la nouveauté, dans le cadre d'un partenariat public/privé qui permettrait de rénover l'équipement et d'y adjoindre les programmes nouveaux, en particulier le troisième bassin réservé aux scolaires, dont la ville de Boulogne-Billancourt avait réclamé l'inclusion.

Il s'agit d'un projet à propos duquel le maire adjoint chargé des sports de la ville de Paris avait donné un accord de principe. Ce projet préserve la possibilité pour Boulogne-Billancourt de se réserver, moyennant évidemment une participation à débattre, des droits d'utilisation de lignes d'eau, dont il faudra préciser le volume.

Je dois dire qu'à l'issue de cette réunion, il pèse encore un certain nombre d'incertitudes sur la nature exacte de ce dispositif de partenariat et les conditions de financement de cette opération. La ville de Paris a indiqué que son ambition était de parvenir à l'achèvement de ce projet en 2012.

Je rappelle que l'opération qui avait été engagée par la précédente municipalité parisienne avait été stoppée en 1999, et que, si depuis lors les idées n'ont pas manqué et se sont succédées, les échéances concrètes ont été, de manière un peu systématique, décalées dans le temps.

Nous avons indiqué que nous étions demandeurs de ce projet de rénovation, que nous serions bien sûr très attentifs au contenu du programme qui sera arrêté, et que nous étions prêts à nous inscrire dans des conditions d'équilibre à définir entre nos droits et notre participation financière.

Voilà très exactement le point le plus récent, ce soir à 17 heures, mon cher collègue, dont je dispose sur le projet de la piscine Molitor.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'examen des questions orales. Je vous propose maintenant d'engager l'examen de nos projets de délibération.

1 - COLLECTIF POUR LA DEFENSE DU STADE JEAN BOUIN-OMNISPORTS ET DE SON ENVIRONNEMENT – CREATION – APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION.

Rapporteur : M. Duhamel

Cette première délibération a pour objet de vous soumettre les statuts permettant à la ville de Boulogne-Billancourt de devenir membre fondateur du Collectif d'associations qui s'est formé en raison du projet d'extension/reconstruction du stade Jean Bouin approuvé par la ville de Paris, au mois de février dernier. Ce projet doit modifier très significativement la capacité d'accueil des spectateurs de l'équipement sportif, en passant de 10 000 à 18 000 places.

Nous avons déjà pris position à l'occasion d'un débat au mois d'avril dernier et affirmé collectivement la ferme opposition de Boulogne-Billancourt à ce projet, qui selon nous conduira à la saturation de la zone en termes d'équipements sportifs de grande capacité. Aussi, je vous propose que la ville s'associe pleinement, à l'ensemble des riverains, des sportifs concernés, et à tous ceux qui font la même analyse que nous sur le caractère nuisible du projet envisagé par la ville de Paris.

Il s'agit de se concerter pour élaborer une stratégie visant à nous opposer au projet, d'assurer l'information, la formation, la défense des intérêts matériels et moraux des membres de l'association, d'agir collectivement en justice en tant que de besoin, de fédérer l'ensemble des actions individuelles ou collectives que tous les intéressés à cette affaire souhaitent prendre de manière concertée et coordonnée.

La délibération qui vous est soumise vous propose d'approuver la participation de la ville à la fondation du «Collectif pour la défense du stade Jean Bouin omnisport et de son environnement» et de m'autoriser à signer les statuts de l'association. Il vous est également proposé de désigner un représentant de la ville en tant que collectivité locale membre du dispositif ainsi créé.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Vouette :

Je souhaite commencer en vous expliquant le fonctionnement de la commission de l'urbanisme et des travaux de lundi soir. Certes, nous avons, pour la première fois de la mandature, un quart d'heure de retard, mais qu'elle ne fut pas notre surprise de découvrir une partie des membres de la commission en bas des marches de l'hôtel de ville à 20h15, sachant qu'elle était censée commencer à 20 heures. Nous ne doutons pas que moins de 15 minutes aient donné lieu à des discussions extrêmement intéressantes. Toutefois, ne même pas attendre tous les membres de cette commission est pour le moins une attitude incorrecte.

Mouvements divers dans la salle.

Mme Vouette :

S'agissant de la délibération, il me semble que la ville n'a pas à adhérer à un collectif, mais à entretenir des relations normales de voisinage avec les villes voisines et, au mieux, des relations fructueuses de collaboration mutuelle. Nous constatons que depuis de nombreuses années, la majorité municipale n'arrive pas à construire de bonnes relations avec la ville de Paris, que la majorité municipale soit de droite ou de gauche. Aussi, je ne suis pas certaine que les problèmes viennent de Paris.

Nous considérons qu'il y a eu un échec patent sur les dossiers transfrontaliers, et nous estimons que le rôle du maire et celui de l'exécutif, est de rencontrer plus souvent M. Mansat adjoint au maire de Paris, mais certainement pas de rentrer dans un collectif qui, on le sait, risque fortement de conduire à des relations conflictuelles avec Paris.

Il est important de ne pas envenimer la situation en faisant partie d'un collectif, qui a certainement des choses intéressantes à dire, avec lesquelles nous sommes probablement d'accord. Je pense que le rôle d'une municipalité n'est pas de se comporter comme une association, mais d'écouter les associations.

M. Solère :

Nous saurons vous le rappeler.

M. Gaborit :

J'approuve totalement ce qu'a dit Mme Vouette. Je voudrais rappeler l'idée fondamentale de ce projet et montrer que nous allons un peu plus loin que vous sur ce problème.

Je me réfère à notre communiqué envoyé à la presse, le 14 décembre 2006, après les événements tragiques et la mort d'un supporter agressif. Je vais vous lire ce texte pour que notre position ne soit pas mal comprise. « Depuis plusieurs années, l'opposition du conseil municipal de Boulogne-Billancourt demande la délocalisation de tous les matchs du PSG au Stade de France, beaucoup plus adapté à la tranquillité des compétitions que le Parc-des-Princes, situé en pleine ville, à l'articulation de Paris et de Boulogne-Billancourt. En outre, l'absence d'un club résidant provoque pour le Stade de France un déficit financier que l'Etat doit combler. La confusion des genres, Canal + étant jusqu'à il y a peu de temps propriétaire du PSG et gestionnaire du Parc des Princes, et le manque de fermeté du maire de Boulogne-Billancourt, c'était votre prédécesseur, M. Fourcade, qui n'a demandé que la délocalisation des matchs à risques, alors que tous le sont, ont laissé perdurer le statu quo jusqu'au drame du 24 novembre.

Le groupe @lternance Gauche.Verts exige la délocalisation au Stade de France de tous les matchs du PSG, avec la mise à disposition de forces de police ne provenant pas de la Seine-Saint-Denis, afin que ce transfert de compétition ne pénalise pas le département dans sa politique de sécurité.

Cette solution aura l'avantage de pouvoir mettre le Parc-des-Princes à disposition du Stade Français pour des matchs de rugby qui ne causent aucun désordre, et d'éviter la coûteuse remise à niveau du stade Jean Bouin utilisé par le Stade Français, projetée par la ville de Paris, qui pourra ainsi redéployer les crédits correspondants à la réhabilitation de la piscine Molitor que Parisiens et Boulonnais attendent depuis longtemps ».

Vous voyez que nous ne sommes pas très loin, sauf que nous, nous allons plus loin en demandant que le PSG devienne le club résidant du Stade de France, ce qui résoudrait les problèmes du rugby, puisqu'on sait que le Stade Français est capable de réunir 80 000 personnes au Stade de France et, en tout cas, sans aucun doute, il l'a fait, 45 000 personnes au Parc des Princes. Notre position n'est pas éloignée de la vôtre, elle est un peu plus poussée.

Qu'un collectif d'associations se constitue ne nous choque nullement. Encore que je trouve que ses statuts vont un peu au-delà de la mission classique d'une association, puisque je lis qu'il s'agit « d'élaborer et de proposer un projet de restauration du Stade Jean Bouin » Le collectif veut-il aussi financer la rénovation du stade Jean Bouin, qui appartient à la ville de Paris ? Cela me paraît bizarre.

Que la ville soutienne l'action de l'association, très bien, mais qu'elle adhère à ce collectif me paraît relever

d'un mélange des genres qui n'est pas sain. Nous sommes une collectivité territoriale avec des pouvoirs importants, qui nous permettent notamment de dialoguer avec d'autres collectivités territoriales et avec l'Etat, ce que ne peut pas faire un collectif d'associations. Je rappelle que le dialogue avec le nouveau maire de Paris est plus fructueux qu'avec le précédent, c'est M. Fourcade qui l'a dit il y a 2 ou 3 ans. Nous avons avancé sur certains dossiers : le contrat de sécurité pour le Parc-des-Princes, ou le terrain Guilbaud pour lequel nous avons trouvé un accord pour son aménagement. D'autres restent à boucler : le projet de piscine Molitor pour lequel nous sommes évidemment très intéressés.

Nous pouvons approuver la position du collectif, mais la ville n'a pas à adhérer à une association de défense. C'est la raison pour laquelle, tout en étant très proches de cette position, nous voterons contre cette délibération. En revanche, nous souhaitons réaffirmer notre position, dont vous avez constaté qu'elle se rapproche de la vôtre, mais va plus loin concernant le Parc-des-Princes et le problème du Paris Saint-Germain.

M. Duhamel :

Je ne crois pas que l'on pervertisse la vie associative en s'associant à des associations, mais c'est un débat sémantique, voire philosophique, qu'il ne me paraît pas souhaitable d'engager ce soir.

J'appelle votre attention sur le côté paradoxal de la position de fond, qui est la vôtre. D'une part, Mme Vouette me dit : il conviendrait de pratiquer avec la ville de Paris une politique de coopération, d'aller le plus loin possible dans la discussion pour essayer de peser sur les projets de la ville de Paris, par la voie diplomatique, solution pour laquelle j'ai le plus d'affinité. Mais vous dites vous-même, mon cher collègue : ce que nous voulons, c'est le transfert du PSG au Stade de France. Avec d'évidentes vertus à la solution que vous envisagez, et à laquelle intellectuellement j'adhère, qui consiste à permettre un meilleur rééquilibrage de la concession du Stade de France, à résoudre les problèmes majeurs que pose, dans l'environnement très confiné de la zone urbaine, la présence de matchs de football, qui sont plus ou moins à risques selon les cas, et qui permettrait du même coup d'utiliser cet équipement pour les besoins du rugby. Je suis prêt à préconiser cette solution, mais je vous fais observer qu'elle est entre les mains du maire de Paris, avec lequel, vous suggérez que la ville montre « patte blanche » et, procède de la manière la plus douce possible, sans le contrarier.

Je pense que peser sur les décisions du maire de Paris, nous permet de nous placer dans une position de force pour engager une négociation. Si nous n'avons pas, derrière nous, à la fois de solides arguments, et sur le plan juridique des solutions de rechange, et que nous ne sommes pas adossés à l'opinion des riverains, du côté

Boulogne-Billancourt comme du côté du seizième arrondissement, nous ne pèserons pas dans la discussion.

Mon souci est de nous mettre dans la posture la plus favorable possible pour arriver, soit par la négociation, soit par des actions plus vigoureuses, y compris juridiques, à obtenir un changement d'analyse de la ville de Paris. A l'occasion de mon entrevue avec M. Mansat, il m'a confirmé que dans l'état actuel des choses, il ne voyait en rien matière à modifier sa position et son analyse quant aux destinées du stade Jean Bouin. J'en ai pris acte.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération. Je vous soumetts également la désignation d'un représentant de la ville au sein du dispositif. Bien qu'il m'en coûte, je suis amené à proposer ma propre candidature.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 40

Nombre de procurations : 15

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 46 dont 13 par mandat

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 9 dont 2 par mandat

Nombre de suffrages exprimés : 46

A obtenu :

- Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, 46 voix, ELU

Nous votons la délibération :

Ont voté pour : 46 dont 13 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°1 est adoptée.

2 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT DEPARTEMENT – COMMUNE POUR L'ACTION SOCIALE, A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Duhamel

Il s'agit d'examiner un projet de protocole organisant un partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt et le département des Hauts-de-Seine dans l'action sociale. Ce document cadre a pour vocation d'enserrer la totalité des sujets dans lesquels il y a matière à intervention des deux collectivités dans le domaine social.

Cela concerne la gestion du Revenu minimum d'insertion, du Fonds de solidarité logement, l'Allocation person-

nalisée d'autonomie, l'Espace santé jeune, le contrat de réussite éducative. La diversité des domaines concernés est à la mesure de l'ampleur de l'action conduite en direction de différents types de publics. Ce document ne vise pas à innover, mais à rassembler, à coordonner et à donner une image d'ensemble des actions développées par les deux collectivités dans les différents domaines. Un peu dans la philosophie du contrat urbain de cohésion sociale signé ici même au début de la semaine, cette convention a pour objet de donner de la cohésion et de la cohérence à l'action des deux collectivités dans les domaines de l'action sociale.

Il s'agit de prévoir les points d'information réciproque, de décrire le dispositif mis en œuvre par chacune des deux collectivités dans les différents domaines que j'ai cités. Bien entendu, ce document cadre n'épuise pas le sujet. Il appelle en aval des protocoles pour préciser éventuellement annuellement chaque élément en termes de programme d'action. Il appelle également des rendez-vous périodiques pour évaluer le contenu de l'action publique. C'est un point important que je souhaite souligner.

Nous commençons à prendre dans les collectivités territoriales, et d'ailleurs au niveau de l'Etat, l'habitude, à intervalles réguliers, de faire le point des actions menées, d'utiliser pour en mesurer la pertinence des indicateurs de résultat, d'associer des coûts, et si c'est nécessaire, remettre en cause les projets lorsqu'ils ne sont pas suffisamment efficaces ou pertinents.

Ce dispositif qui vous est proposé d'approuver, a déjà fait l'objet d'une approbation par la collectivité départementale et pourra, si vous l'acceptez, être signé par les deux collectivités.

Avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances.

M. Jutier :

Cette formalisation des principes de collaboration entre la ville de Boulogne-Billancourt et le département des Hauts-de-Seine devrait assurer une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions et favoriser une meilleure cohérence, comme l'avaient indiqué les interventions des 2 collectivités concernant les publics cibles similaires. Vous indiquez avec raison dans votre rapport que : «les échanges professionnels sur les pratiques de gestion et les indicateurs communs permettront de fixer les objectifs et d'évaluer les résultats».

Quelques remarques concernant l'évaluation des conditions de mise en œuvre et les résultats de ce protocole. Au-delà des déclarations de principe, il conviendra véritablement de se poser la question de l'efficacité des actions, de vérifier si les mesures sont également efficaces et si, à l'inverse, des analyses coût/efficacité sont tou-

jours possibles, dans le cas où existent un trop grand nombre d'hypothèses concernant les perspectives individuelles d'emploi et de revenu, je pense au cas des bénéficiaires du RMI notamment. Il serait souhaitable de disposer d'indicateurs de résultats communaux sur les sorties des minima sociaux et l'accès à l'emploi, afin d'accompagner individuellement les personnes qui abandonnent leur recherche en raison le plus souvent de problèmes de santé ou de contraintes familiales.

M. Gaborit :

Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit. Nous pensons que c'est utile de formaliser un partenariat, même si c'est un peu lourd, mais on veillera à faire évoluer ce dispositif. Ce qui m'ennuie, ce n'est pas forcément la réflexion de l'ensemble de mon groupe, c'est le paragraphe : «principes et modalités de mise en œuvre du partenariat» qui pose problème. Je ne comprends pas que l'on puisse dire que les directeurs des trois institutions concernées, des fonctionnaires, sont, chacun pour ce qui les concerne, «garants de la mise en œuvre des mesures d'amélioration des engagements et de suivi des projets.» Je ne comprends pas comment un fonctionnaire, sous l'autorité des élus, peut être garant d'une politique. C'est comme si on disait dans le PLH que le directeur général des services est garant de son application. Je crois que cette phrase n'a pas de sens dans le langage administratif et peut créer des problèmes. En cas de dysfonctionnements, le fonctionnaire sera-t-il sanctionné ?

De même, je crois qu'écrire «...dans le respect des compétences de chaque institution, ils s'engagent à faire partager par les agents placés sous leur autorité la volonté d'un renforcement du partenariat». J'ai été directeur d'administration centrale, et je n'ai jamais écrit nulle part que je m'engageais à faire partager par les fonctionnaires, telle ou telle chose. Cela voudrait dire que les directeurs s'engagent à ce que tous les agents adhèrent à une volonté commune de travailler ensemble dans le secret de leur cerveau, etc.

C'est presque un problème déontologique que je soulève ici, il est impossible à des fonctionnaires, même d'autorité, de remplir un rôle qui n'est pas le leur. Je trouve que ce passage est dangereux et mériterait d'être amendé pour une raison de déontologie de la Fonction publique.

Mme Goñtia :

Mon intervention, complémentaire à celle de M. Jutier, concerne l'évaluation annuelle des conditions de mise en œuvre de ce partenariat. Je pense qu'il serait intéressant de se saisir de cette évaluation pour qu'effectivement les conseillers municipaux puissent avoir un aperçu du nombre de personnes concernées par les différentes missions assurées par cet accord.

M. Duhamel :

Sur les points évoqués par M. Jutier et Mme Goitia, je ne peux naturellement que souscrire à leurs remarques. Il y a probablement matière, au-delà du principe de l'évaluation, à un vrai travail de méthode sur un certain nombre des compartiments de l'action sociale visés par le protocole. Les outils d'évaluation n'existent pas partout. De ce point de vue, nous avons devant nous une tâche de mise au point et de définition d'indicateurs statistiques. Il est possible de s'inspirer de ce qui a été fait par d'autres, parce que nous ne sommes pas les seules collectivités locales à être confrontées à ce sujet.

Sur le point «déontologique» soulevé par M. Gaborit, je n'avais pas lu ce document de la même manière. Je ne suis pas choqué par l'idée que les fonctionnaires d'autorité qui sont mentionnés aient une forte implication dans la mise en œuvre d'un objectif approuvé par les élus des deux collectivités locales. Cela me paraît relever de l'exercice normal de leur fonction.

La formule est peut être un peu forte, mais il faut quand même que vous ayez présent à l'esprit, qu'entre les fonctionnaires de services de collectivité locale différents, il n'y a pas nécessairement une tradition de coopération et de coordination. Nous avons tous en mémoire des querelles de territoire sur des sujets relevant de l'action sociale. Il y a beaucoup d'élus ici qui ont une expérience forte en la matière et qui savent que ce n'est pas toujours si facile de faire travailler ensemble des fonctionnaires communaux et départementaux.

Je ne pense pas que la formule ait autre chose, comme signification, que l'idée qu'il faut que chacun s'y mette pour que les intentions de coordination de ce protocole passent dans la réalité. C'est le sens de cette formulation, me semble-t-il.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 – TARIFS MUNICIPAUX – CREATION D'UNE ACTIVITE VOYAGES POUR LES SENIORS – FIXATION DES TAUX DE PARTICIPATION – AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Duhamel

Deux points méritent d'être relevés dans ce projet :

Le premier, c'est la création d'un dispositif d'organisation de voyages à destination des adhérents de nos Clubs seniors. Les Clubs seniors répartis dans les différents quartiers de la ville, organisent de nombreuses activités dans le domaine culturel, sportif, récréatif, éducatif, pour développer surtout la convivialité et les liens entre les mem-

bres. Il ne s'agit pas seulement de pratiquer des activités, mais de les pratiquer ensemble. C'est le ciment du climat convivial et de la chaleur humaine que l'on trouve dans nos clubs.

Depuis un certain temps, les membres de ces clubs nous ont fait part de leur souhait d'enrichir la palette des activités qui leur est proposée, et, notamment la possibilité de participer ensemble à des voyages. Il ne s'agit pas pour la ville de prendre en charge la totalité de ces voyages, mais, comme elle dispose d'une capacité de négociation supérieure à celle des individus, d'apporter son label, sa garantie en termes de qualité, de sérieux et de sécurités diverses.

Ainsi, dans ce dispositif, la ville passe contrat avec des prestataires spécialisés dans l'organisation de voyages au profit des seniors, pour que l'offre proposée aux adhérents moyennant une participation financière de leur part, corresponde à leurs attentes. Il vous est proposé que cette participation soit fonction, comme nous le faisons traditionnellement, de la grille fondée sur le quotient familial des participants. Ainsi, je vous propose de fixer un taux progressif en fonction du niveau de revenu, avec un tarif pour personne isolée et pour couple.

Le deuxième concerne l'ensemble des activités organisées par la ville et la possibilité pour les boulonnais d'utiliser, comme mode de paiement, le chèque emploi service universel, qui est développé depuis la loi de juillet 2005. Ce chèque emploi service, est un moyen de paiement qui peut être utilisé par les particuliers pour payer des services, notamment des services de garde d'enfants, lorsqu'ils sont effectués par des établissements agréés comme les crèches, les jardins d'éveil, les jardins d'enfants. Encore faut-il que l'organisateur du service, en l'espèce la ville, soit elle-même adhérente au centre de remboursement du chèque emploi service universel et que, dans les dispositions en matière de paiement par les usagers, nous prévoyons cette faculté de régler la part des parents par l'utilisation du chèque emploi service.

Je vous propose donc d'autoriser ce mode de paiement et, du coup, d'autoriser l'affiliation de la ville au centre de remboursement du chèque emploi service.

Sur avis favorable de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LE COLLEGE DU VIEUX PONT RELATIVES A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET A LA REFACTURATION DES CHARGES AFFERENTES AU CHAUFFAGE DE L'ELEMENTAIRE LES GLACIERES - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Duhamel

Depuis la dévolution de ce collège au département, c'est le collège qui assure la restauration pour le compte de l'école des Glacières et, le système de chauffage étant commun, qui chauffe l'école des Glacières.

Le dispositif conventionnel qui régissait nos relations a été dénoncé par le collège l'année dernière. Pour la restauration, nous sommes passés à un système différent de groupement de commandes qui permet à chaque collectivité de régler directement au prestataire le montant des sommes qui correspondent aux frais engagés pour le collège d'un côté, et la ville de l'autre. Il n'y aura donc plus de refacturation par le collège à la ville. Ce prestataire doit être désigné par voie d'appel d'offres.

Dans l'attente de sa désignation, prévue au début de l'année scolaire 2007/2008, une convention continue à prévoir provisoirement le règlement par la ville des sommes avancées pour son compte par le collège. C'est cette convention qui vous est proposée, étant entendu qu'en suite se substituera à ce système le groupement de commandes et le paiement direct.

La deuxième convention concerne le chauffage et vise à aménager les rythmes de paiement de telle sorte que nous réglions, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, des acomptes permettant d'éviter de peser sur la trésorerie du collège et de ne pas risquer de le mettre en difficulté de paiement.

Sur avis favorable de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - LIEUX DE CULTE – ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS – CENTRE CULTUREL ET CULTUEL MUSULMAN – ACQUISITION DU TERRAIN – BAIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET CULTUEL MUSULMAN DE BOULOGNE-BILLANCOURT – AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. de Vassal

Le 12 juillet 2006, compte tenu des besoins exprimés par les trois principales communautés, catholique, israélite et musulmane, et de l'évolution générale que connaît notre ville, nous avons débattu des possibilités dont nous disposons pour leur réserver de nouveaux lieux d'implantation et d'accueil des fidèles. Trois sites avaient alors été identifiés :

Pour la communauté israélite, un terrain municipal, situé à l'angle des rues Danjou et Marcel Dassault, a retenu l'attention. Outre une synagogue, le site devrait accueillir le Centre Communautaire Israélite de Boulogne-

Billancourt, qui vient de quitter la rue du Port pour s'installer provisoirement dans les anciens bureaux, réaménagés à cet effet, de la CAT, rue du Point du Jour. Après obtention du permis de démolir de l'ex-cuisine centrale municipale qui était située sur ce terrain, et appel d'offres ouvert, les travaux de démolition ont été attribués et viennent de démarrer. Simultanément, la communauté a engagé les études de programmation du nouvel équipement à construire, avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Pour l'ensemble pastoral catholique : son implantation est prévue au sein de la ZAC Seguin-Rives de Seine, sur le lot dit B4. Les études se poursuivent et les aspects fonciers du projet pourraient faire l'objet, à l'automne 2007, d'un protocole à passer entre le groupement Développement Boulogne Seguin (D.B.S.), titulaire d'une promesse de vente de Renault, la ville de Boulogne-Billancourt et l'Association Diocésaine de Nanterre.

Le Centre culturel et cultuel musulman, qui utilisait des locaux étroits au pied des immeubles du Pont-de-Sèvres, est aujourd'hui hébergé provisoirement dans des locaux du Trapèze appartenant à Renault. Il s'agit d'un hangar, dit C8, mis à disposition par Renault dans le cadre d'une convention en date du 15 octobre 2003. Les travaux réalisés pour rendre ces locaux utilisables ont répondu aux attentes à court terme, mais des engagements précis ont été souscrits par la ville quant à la restitution du bâtiment C8, au plus tard le 30 juin 2009, ce qui constitue un calendrier serré. Le Centre Culturel et Cultuel Musulman pourrait être édifié de façon définitive au sud-ouest de l'îlot V de la ZAC Seguin-Rives de Seine, délimité par les rues du Vieux-Pont-de-Sèvres et Yves Kermen, et l'avenue Emile Zola.

La SAEM Val de Seine a signé avec la société immobilière d'Epône, le 22 février 2007, une promesse de vente de la partie sud de l'îlot V. Elle se propose aujourd'hui de céder une parcelle d'environ 921 m² à la ville, pour un prix de 1 660 000 € HT, montant inférieur à l'avis de valeur de France Domaine.

Le terrain pourrait être mis à disposition de l'Association centre culturel et cultuel musulman de Boulogne-Billancourt dans le cadre d'un bail. L'ordonnance du 21 Avril 2006, entrée en vigueur au 1^{er} Juillet 2006, relative au code général de la propriété des personnes publiques, autorise, pour les lieux de culte, la passation de baux emphytéotiques administratifs. Le projet toutefois ne comporte pas que des surfaces affectées à des activités culturelles (lesquelles représentent environ 60 % du total). Dans ces conditions, il est proposé de passer un bail simple, mais avec des clauses inspirées de celles des baux emphytéotiques administratifs. Sa durée serait de 75 ans, moyennant un loyer annuel de 12 000 €. Ce loyer sera actualisable chaque année sur la base d'un taux conventionnel de 2%, et une clause permet aux parties d'en rediscuter tous les 15 ans pour adapter si nécessaire le contrat.

Par ailleurs, une consultation architecturale a été lancée, à l'issue de laquelle l'agence FALOCI a été désignée lauréate, en accord avec la SAEM et la ville. La SHON de cet équipement sera d'environ 2 000 m² et ses principales fonctions permettront de regrouper un espace d'accueil, dont une partie sera ouverte à tous les publics (tisanderie), un espace de prière, un espace culturel pouvant accueillir des conférences, des cours, et des espaces liés au fonctionnement de l'équipement (bureaux, loge du gardien, sanitaires, locaux techniques). L'ensemble représente un coût de construction d'environ 3 500 000 € HT, à la charge de l'Association, et, pour rassembler les fonds nécessaires, celle-ci doit pouvoir faire état d'un engagement clair quant au terrain d'assiette futur de cette réalisation.

Je vous propose donc de donner votre accord sur l'acquisition de cette parcelle auprès de la SAEM Val de Seine aménagement, pour un montant de 1 660 000 € HT, et d'accepter de l'affecter à l'Association centre culturel et culturel musulman de Boulogne-Billancourt, dans le cadre d'un bail passé pour une durée de 75 ans, moyennant un loyer annuel révisable de 12 000 €. Des dispositions semblables pourront également être appliquées pour les projets des autres communautés avec lesquelles nous sommes en pourparlers.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance Gauche.Verts étant attaché à certains principes, la discussion a porté sur la formule du bail emphytéotique. Selon ce groupe, l'utilisation de cette méthode est discutable dès lors que le prix proposé pour la location est éloigné de l'évaluation faite par les Domaines. Il a été répondu que cette évaluation n'est pas appropriée au bail emphytéotique, car les références de loyer utilisées ne concernent pas les mêmes types de location que celui qui nous est proposé ce soir. A l'issue des débats, la commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Lescoeur :

Ayant été privé de commission de l'urbanisme et des travaux, j'ai des questions techniques à poser. De toute façon, il n'y a pas dû y avoir un grand débat contradictoire, en 1/4 d'heure!

Où se trouve l'entrée principale de l'édifice ? Sur combien de niveaux ? Quelle sera la proportion d'espaces ouverts à tous les publics ? A quel niveau se trouvera la tisanderie ? Le jardin, que l'on devine sur le plan, sera-t-il accessible à l'ensemble des Boulonnais ?

Mme Vouette :

Une question que j'aurais pu poser lundi. Lors de la dernière commission locale de suivi de la dépollution des terrains Renault, qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, nous avons pu observer que les travaux avaient mis à jour, juste derrière l'îlot C, une nappe phréatique recouverte d'hydrocarbures et très polluée. Des vapeurs très prononcées s'échappent de cette fosse et les vents dominants portent ces émanations directement vers la salle de prière actuelle. Pourriez-vous nous dire si des mesures ont été prises afin de s'assurer que les concentrations de produits toxiques ne sont pas incompatibles avec la présence du public. J'ai posé la question lors de la CLIS, je n'ai pas eu de réponse sur ce point.

Pour ma part, je voterai pour cette délibération, car je ne veux en aucun cas revoir ce qui se passait dans les sous-sols du Pont-de-Sèvres, où étaient installées la salle de prière et les salles pour les enfants. M. Fusina, pour qui j'ai une procuration, souhaite respecter les principes de la loi de 1905 et le non-financement des cultes. Il considère que cette délibération ne rentre pas dans le cadre légal et votera contre.

M. Gaborit :

Il s'agit d'un sujet très important, qui mérite que l'on s'y attarde un peu. L'impossibilité de participer à la commission nous oblige à poser en séance des questions qui auraient pu être traitées en commission. Votre attitude n'a pas été courtoise et ne respecte pas le sérieux avec lequel nous étudions les dossiers.

Nous partons d'une situation totalement inacceptable, je le sais d'autant plus que je vous avais posé une question orale peu de temps après votre arrivée. Après avoir visité ce qu'on appelait la mosquée, j'avais été effrayé par la situation des locaux en cave aux fenêtres grillagées, dans lesquels les gens descendaient et s'entassaient. Cet endroit, qui accueillait jusqu'à 1 000 personnes, ne respectait pas, et de loin, les règles élémentaires de sécurité. S'il y avait eu un incendie, il aurait pu y avoir des centaines de morts dont nous aurions été collectivement responsables.

La situation est particulière et n'est pas identique à celle des autres cultes qui sont peut-être à l'étroit pour certains, mais qui ont quand même des lieux dédiés. C'est la raison pour laquelle on s'est engagé dans un processus qui a consisté à leur trouver des locaux provisoires, dans un bâtiment qui est d'ailleurs beau, mais qui va être détruit.

Aujourd'hui, on doit aller plus vite pour le culte musulman que pour d'autres cultes. Le calendrier des terrains Renault fait que l'on doit régler ce problème en premier, puisque c'est en juin 2008 que le terrain doit être rendu. Mais on s'engage dans un processus qui pose deux problèmes, l'un juridique, l'autre de principe. C'est la loi

de séparation de l'église et de l'Etat de 1905, dont le principe est que l'État ne subventionne aucun culte.

On sait bien que les collectivités locales trouvent des palliatifs, via le financement d'autres choses, des orgues ou des salles de réunion, ou, surtout, via le système des baux emphytéotiques consentis pour une longue période et pour des tarifs dérisoires. Dernièrement, le tribunal administratif de Montpellier a annulé l'édification d'un lieu de culte en raison d'un bail emphytéotique assorti d'un loyer très faible qui s'apparentait à une subvention déguisée interdite par la loi.

Sommes-nous dans cette situation ? Le loyer n'est pas à l'euro symbolique, et s'il est certes plus faible que ce que préconise le service des Domaines, il n'est pas dérisoire. Compte tenu de la durée du bail - 75 ans -, il est évident que la ville ne retrouvera pas son argent, mais l'objectif n'est pas de spéculer sur les terrains. Je vous rappelle que, même si nous devons être discrets sur ce sujet, le terrain vaut beaucoup plus cher que ce que dit le service des Domaines, mais n'abordons pas ce problème, puisque nous avons une évaluation. Compte tenu de ces éléments, nous pourrions aujourd'hui, considérer que juridiquement ce projet n'est pas valide.

Un dernier point me pose problème : on nous dit que, malgré les problèmes de dépollution importants, l'association doit construire le bâtiment et que les travaux sont évalués à la somme de 3,5 M €. Mais, comment vont-ils faire ? Est-ce qu'on acceptera des financements étrangers, comme cela a été le cas en partie pour la mosquée de Paris ? Est-ce que vous envisagez de nous présenter ultérieurement, une garantie d'emprunt que l'association serait susceptible de contracter ? Ces questions se posent réellement.

Pour le principe, nous ne pouvons pas négliger un culte qui doit s'exercer dans des conditions normales. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut effectivement faire des efforts tout en prenant un minimum de précautions juridiques pour que le projet ne soit pas voué à l'échec. Personnellement, après avoir longuement réfléchi, je voterai cette délibération.

M. de Vassal :

Je souhaite signaler qu'en ce qui concerne les gaz qui émanaient des sols pollués du hangar numéro 38, un réseau de captage a été réalisé, actuellement, sur ce point précis, toute garantie vous est donnée.

Sur le passage au nord du futur centre, le bâtiment aura deux niveaux, la tisanerie se situera à l'étage, et l'accessibilité future du jardin reste possible.

M. Fourcade :

J'ai été sensible au caractère modéré de l'intervention

de M. Gaborit. Nous nous sommes posés les mêmes questions, puisque la jurisprudence des tribunaux administratifs est évidemment sourcilieuse sur ce problème de séparation entre l'église et l'État.

Je rappelle que nous avons transféré le lieu de prière du culte musulman des caves de l'OPAC du Pont-de-Sèvres dans un atelier que Renault a mis à notre disposition, pour un coût d'environ 1 M €. La question du principe ne s'est pas posée, ce qui importait, c'était la sécurité, la prévention de l'incendie, les conditions d'accueil. Nous pensions qu'il n'était pas raisonnable de laisser des gens se réunir dans des endroits impropres à cet usage. Le contrôle de légalité, les associations, etc., n'ont pas rejeté cette initiative, approuvée par la majorité municipale, que je remercie. Je constate que l'opposition qui, elle, n'avait pas voté le budget, semble aujourd'hui approuver cette opération.

Sur le fond, la SAEM Val de Seine a acheté l'ensemble de l'îlot V, soit un terrain situé entre les rues Yves Kermen, Emile Zola et du Vieux-Pont-de-Sèvres.

A cet endroit, il y aura :

- le terrain que nous allons donner au département pour réaliser un collège,
- le centre culturel et culturel musulman,
- la partie basse du terrain qui jouxte l'opération d'aménagement des terrains Renault en général, pour laquelle nous avons lancé un concours pour connaître les promoteurs et les architectes qui souhaitent participer à la construction de bureaux et de logements.

Dans quelques jours, nous lancerons un deuxième concours pour sélectionner des bailleurs sociaux qui réaliseront les logements sociaux. En effet, dans chaque opération, je tiens à ce qu'il y ait 33 % de logements sociaux.

Le résultat de l'appel d'offres est tout à fait important et montre que cette opération suscite l'intérêt, ce qui, permettez-moi de le dire, dément de manière formelle tous ceux qui estiment qu'en matière d'aménagement des terrains Renault, nous n'allons pas assez vite, ou que les programmes restent flous. Quand je constate l'empressement international pour proposer des constructions de bureaux et de logements sur ce petit morceau de terrain - 22 propositions en matière de bureaux et 16 en matière de logements à ce jour -, je peux affirmer que l'opération est bien engagée.

C'est dans le même esprit que M. de Vassal a annoncé que l'équipe dirigée par M. Falocci réalisera le bâtiment qui accueillera le centre culturel et culturel, pas une mosquée avec des minarets ou des symboles extérieurs. Il s'agit d'un bâtiment classique qui permettra à un millier de fidèles de se réunir, de pratiquer leur culte et d'organiser des activités de soutien scolaire ou culturelles. Ainsi,

M. Gaborit, la partie culturelle de l'opération pourra être subventionnée, alors que la partie culturelle ne le sera pas.

Nous avons estimé impossible, avec le maire, de conclure un bail emphytéotique à 1 € symbolique, ce qui était en contravention avec l'esprit de la loi. Le principe du bail civil nous donne davantage de garantie que le bail administratif - selon l'article 1714 1762 du Code civil - et après avoir pris connaissance de l'estimation des Domaines, nous avons fixé un loyer à 1 000 € par mois, 12 000 € par an, ce qui, pour la communauté musulmane est une charge réelle. Cette option me paraît être régulière compte tenu de la partie culturelle du bâtiment et d'une durée d'utilisation de 75 ans.

Le financement du bâtiment demeure un vrai problème. Je pense que l'association nous demandera de garantir un emprunt, nous verrons alors dans quelles conditions. Nous l'avons déjà fait pour les protestants, l'église réformée, les catholiques, les israélites. Bien entendu, nous demanderons à l'association de nous indiquer les méthodes et les origines des financements.

Par ailleurs, le gouvernement préparant un certain nombre de modifications des mécanismes actuels de financement des lieux de culte. Nous pourrions nous adapter aux nouvelles structures, lorsque les discussions seront terminées et que les textes seront adoptés.

J'invite tous les boulonnais à venir voir les maquettes exposées au pavillon d'information de la SAEM. Vous verrez que cet îlot V, avec le collège, le centre culturel et culturel musulman, les bureaux et les logements - logements en accession et logements sociaux - deviendra un nouveau quartier à proximité immédiate du Pont de Sèvres. En accord avec l'association, nous avons choisi cette localisation proche de la ZAC du Pont-de-Sèvres, pour ne pas obliger les personnes à traverser l'ensemble du secteur pour aller se réunir et parce qu'il répond parfaitement à la mixité de la population dans ce quartier et notre ville.

Voilà les éléments que je voulais vous présenter. Bien entendu, je comprends parfaitement que dans cette affaire chacun ait à se déterminer selon ses propres convictions. Pour ma part, je crois que dans le cadre de la cohésion sociale de la ville que nous représentons ici, c'est une bonne mesure.

Ont voté pour : 54 dont 14 par mandat
Ont voté contre : 1 dont 1 par mandat (M. FUSINA)
Se sont abstenus : 0

La délibération n°5 est adoptée.

6 – REHABILITATION DU BATIMENT 60, RUE DE LA BELLE-FEUILLE – CREATION D'UNE MAISON DES

ASSOCIATIONS ET DU «CARRE BELLE-FEUILLE» – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX ET DE CONTROLE TECHNIQUE – AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. de Vassal

Un important programme de travaux a été engagé en juin 2006 aux fins de réhabiliter, transformer et mettre aux normes l'ancien LEC du 60, rue de la Belle-Feuille. Cet ambitieux projet doit permettre de disposer d'un équipement complet et moderne dédié aux activités associatives et aux spectacles.

Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- une grande salle de spectacle de 640 places totalement repensée, dont l'utilisation sera polyvalente (concerts de variétés, de musique, spectacles de danse, conférences, débats, etc.),
- une petite salle de spectacles, d'une centaine de places, très modulable, destinée à des petits concerts ou spectacles sans décor, à des conférences et projections vidéo,
- un hall d'entrée et de réception, complètement réaménagé, y compris sa façade,
- la rénovation complète et la mise aux normes, notamment de sécurité, du bâtiment.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal a autorisé, le 2 mars 2006, le lancement d'un appel d'offres de travaux en deux lots :

- le lot n° 1 concerne les travaux, tous corps d'états. Par délibération du 11 mai 2006, le maire a été autorisé à signer un marché avec l'entreprise CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, pour un montant de 11 570 000 € HT.

- le lot n° 2 est relatif aux équipements scéniques des salles, a été attribué au groupement CAIRE SAS - MASTER INDUSTRIE - SIGNATURE F - PARQUETERIE DE LA LYS.

Je rappelle la difficulté de réaliser des travaux en site occupé. Ce dernier est exigü, et suppose des travaux complexes, très imbriqués.

Pendant la phase de préparation des travaux, une concertation a été engagée avec la communauté scolaire de l'école provisoire du centre-ville. Elle a, dans un premier temps, porté sur la planification des travaux par zones d'intervention. Il a ainsi été décidé de concentrer l'essentiel des travaux de désamiantage en juillet et août 2006, en dehors des périodes scolaires.

Parallèlement, le chantier n'a pu réellement s'installer qu'une fois que la plupart des associations ont pu quitter le site pour emménager dans les locaux libérés par la CAT. Il a ensuite fallu chercher à concilier, semaine après

semaine, un chantier mobilisant une centaine d'ouvriers, et le respect des rythmes scolaires, en limitant au maximum les nuisances sonores et les autres perturbations susceptibles d'affecter la communauté scolaire.

Un comité de suivi mensuel, présidé par le maire, associant la communauté scolaire, les parents d'élèves, l'entreprise et les services de la ville, s'est réuni tout au long du chantier. Ces mises au point ont conduit l'entreprise à différer, à plusieurs reprises, ses interventions, en multipliant les arrêts de chantier ou les reports de travaux dès, notamment, que certains niveaux sonores étaient atteints. La conséquence directe en a été un important allongement des délais, circonstance que l'entreprise Campenon Bernard Construction est évidemment fondée à invoquer pour demander à en être indemnisée.

Par ailleurs, au cours de l'approfondissement du niveau le plus bas de la grande salle de spectacles, la mise à nu des fondations a conduit à les renforcer et à revoir le niveau de protection contre les crues. Après étude, il a été décidé de porter cette protection au niveau de la crue cinquantennale.

Afin de ne pas avoir à neutraliser la cour de l'école pendant plusieurs semaines, certaines dispositions constructives ont été revues, entraînant un transfert de prestation du lot n° 1 vers le lot n°2. De même, une économie substantielle a été recherchée, et trouvée, en simplifiant l'ascenseur panoramique.

En intégrant enfin quelques travaux supplémentaires, rendus nécessaires lorsque les ouvrages furent mis à nu, le montant à incorporer dans un avenant n°1 au marché passé avec la Société CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION est 502 047,31 € TTC.

Pour sa part, l'entreprise CAIRE, titulaire du lot n° 2 (équipements scéniques) va être amenée à réaliser un portique en avant scène, en lieu et place d'une importante poutre post-contrainte qui faisait partie du lot n°1. Le montant initial du marché passe ainsi de 1 125 766,85 € HT à 1 277 030,51 € HT.

Cette opération est aujourd'hui bien avancée, et une bonne partie des bâtiments associatifs sur rue et sur cour sont soit achevés, soit en cours d'achèvement. En maintenant le rythme actuel de travaux, le gymnase sur cour pourra être restitué aux associations pour les vacances de la Toussaint et le bâtiment sur rue aux vacances de Noël. Le nouveau hall d'entrée, la grande salle de spectacles et toutes ses annexes seront, quant à eux, achevés fin mars 2008.

Je rappelle que la communauté d'agglomération a prévu de faire étudier le réaménagement de la rue de la Belle-Feuille afin d'améliorer la circulation et le stationnement dans cette voie, et faciliter l'arrivée et l'évacuation du

public devant l'accès de la salle.

Je vous propose donc d'autoriser le maire à signer deux avenants :

- l'un au marché du lot n°1, passé avec la Société CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, pour un montant de 419 772 € HT,

- l'autre au marché du lot n°2, passé avec le Groupement CAIRE SAS - MASTER INDUSTRIE - SIGNATURE F - PARQUETERIE DE LA LYS, pour un montant de 151 263,66 € HT.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

En réponse à des questions, il a été précisé que le projet d'ascenseur panoramique a été remplacé par un ascenseur normal accessible aux personnes handicapées. Les membres de la commission ont souhaité savoir comment la liste des associations habilitées à utiliser ces salles, serait établie. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité des présents.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance Gauche.Verts estime que la politique de la ville vis-à-vis des associations manque de cohérence et que la salle proposée semblerait être surdimensionnée. Il a été répondu par la majorité qu'il était nécessaire de proposer aux associations une grande salle de spectacle et une plus modeste. De surcroît, il faut trouver un lieu d'accueil pour les activités qui se déroulent actuellement au collège Bartholdi. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Vouette :

Il me semblait que le plan de prévention des risques et des inondations ne plaçait pas ce site dans les zones à risque pour les inondations. Pourriez-vous me préciser ce point et m'expliquer la raison de ces travaux particuliers ?

Comment se fait-il qu'après tant d'études et de travaux nous en soyons encore à parler avenant pour des travaux de gros œuvre concernant les fondations ?

Mme Goñtia :

Cette réhabilitation nous conduit à nous poser la question de la pertinence de réaliser des travaux de grande ampleur en site occupé. La ville aurait pu attendre le transfert de l'école vers l'école Maître Jacques et le transfert des associations dans de bonnes conditions avant d'entreprendre ces travaux. La communauté scolaire avait d'ailleurs proposé cette option. L'empressement de la ville rend cette opération plus coûteuse, et occasionne également des retards.

Vous devriez travailler davantage sur la phase de concertation afin d'évaluer précisément les contraintes liées à ces travaux en site occupé et les intégrer dans le cahier des charges. Je pense aux chantiers de l'îlot V et la réhabilitation du quartier du Pont de Sèvres. Cette phase de concertation en amont est fondamentale pour que les travaux puissent occasionner moins de gênes pour les gens qui les subissent.

M. Emanuelli :

La réhabilitation du bâtiment, 60 rue de la Belle-Feuille, et la création de la MABB représentent une opération qui s'est déroulée sur une échelle de temps très longue s'expliquant par la complexité d'une réalisation-clé s'inscrivant dans le cadre d'une politique culturelle ambitieuse.

Il est vrai que ce chantier a pris plusieurs mois de retard mais on ne pourra nous reprocher d'avoir envisagé toutes les éventualités susceptibles de porter atteinte à la sécurité et de vouloir y remédier.

A ce niveau de mon intervention, je voudrais d'abord saluer la coopération des présidentes et présidents d'associations, ainsi que de leurs membres, qui ont su apporter leur éclairage d'utilisateurs et dont la pertinence des remarques tout au long de nos rencontres aura permis de discerner leurs attentes et leurs besoins. Notre visite du 2 juin à laquelle ont participé élus, fonctionnaires et futurs occupants, avait pour objet de leur faire découvrir les nouvelles installations «in situ». Les réactions observées ainsi que les commentaires tenus à l'issue de cette rencontre ont été positifs et enthousiastes.

Ceci est de bon augure car, répondant à un besoin majeur du milieu associatif boulonnais, la MABB, lieu de confluence et de convergence, située à proximité du centre ville va devenir un carrefour d'initiatives.

Elle offrira non seulement des espaces lumineux mais aussi de nouveaux moyens d'action aux associations qui pourront davantage s'épanouir, déployer l'éventail de leur savoir-faire, favorisant ainsi la transversalité des actions partagées ou individuelles.

Un certain nombre de services majeurs seront offerts aux associations par ce lieu de ressources (domiciliation, panneaux d'affichage, mise à disposition et gestion des réservations de salles, documents supports-types, moyens de représentation, etc.)

La MABB sera également un moteur de projets inter-associatifs et un outil d'information entre les associations et les Boulonnais ; ainsi, se trouvera renforcé le réseau relationnel et la participation effective à la vie de notre cité.

La cohérence entre une volonté politique et l'assenti-

ment enthousiaste des publics auxquels elle s'adresse, et qu'elle doit servir, voilà ce qui doit nous motiver.

Le monde associatif fait battre le cœur d'une ville au rythme d'idées nouvelles, de solutions trouvées pour une réalisation commune.

Après un passé parfois difficile (retards, déménagements), un avenir proche se profile, fructueux et riche d'opportunités pour nos concitoyens.

Pour l'heure, il s'agit de gérer le présent qui exige de nous ; le devoir d'apporter soutien et appui à ce projet de délibération.

Les Boulonnaises et les Boulonnais nous en seront reconnaissants et pour nous élu(e)s, leur satisfaction nous ira droit au cœur.

M. Simon :

Je tiens à souligner le caractère d'excellence des équipements qui vont être prochainement mis à la disposition des Boulonnais.

L'ensemble Belle-Feuille regroupera ainsi trois types d'équipements fonctionnant en synergie :

- toutes les associations ayant trait à l'éducation, la culture, la jeunesse et les loisirs y trouveront naturellement leur place,
- les équipements sportifs avec le gymnase et la salle de danse,
- les deux salles de spectacles de 640 et 100 places constituant le Carré Belle-Feuille.

Par ailleurs, toute la programmation culturelle de notre ville sera restructurée à cette occasion, puisque cet équipement sera dédié plus spécifiquement à des spectacles diversifiés.

En dépit des difficultés techniques rencontrées lors de ce chantier, le dépassement du budget est contenu dans des limites extrêmement raisonnables, moins de 4 %, ce qui souligne, là encore, notre souci de rigueur financière.

Enfin, ce chantier, comme toute restructuration de ce type, engendre des nuisances sonores dont les parents d'élèves de l'école voisine se sont émus auprès de vous. Pour répondre à leur attente, vous avez décidé de faire accélérer la cadence des travaux durant les vacances scolaires et de différer en parallèle certaines interventions trop bruyantes. Dans un souci de concertation, vous avez constitué avec eux un comité mensuel de suivi de travaux.

Pouvez-vous nous donner l'assurance que ce comité perdurera jusqu'à la livraison des divers équipements de l'ensemble Belle-Feuille ?

M. Gaborit :

Vous savez que nous avons des critiques sur la gestion et l'affectation des différents équipements et notamment du TOP. Nous aurions préféré, soit un local nouveau, qui avait notre préférence, soit que l'on revienne à la Belle-Feuille qui, avec une salle de 640, aurait été bien supérieur aux capacités actuelles de la salle des Fêtes, même réaménagée pour le TOP.

Nous sommes aujourd'hui au bout du processus, et les avenants ici proposés sont inférieurs à 5 %. Pour cette raison, en dépit de nos critiques, que vous connaissez, sur la gestion de ce dernier, nous voterons pour cette délibération, étant entendu que je ne prendrai pas part au vote, pour des raisons déontologiques, parce qu'il m'arrive de travailler avec la société Campenon Bernard mais, bien sûr, jamais dans notre ville.

M. de Vassal :

Nous avons à Boulogne-Billancourt une nappe phréatique extrêmement importante, et lors d'une crue, il peut y avoir une remontée de l'eau sur à peu près 20 % de notre territoire. Il est inévitable que nous puissions être confrontés à cette difficulté.

Nous avons constaté effectivement qu'en approfondissant la future salle, on se retrouvait devant une remontée des eaux qui nécessitait de reprendre à la fois le travail accompli lors de la construction de la salle, et de le conforter, nous assurant maintenant une protection sur une durée de 50 ans.

Je tiens à vous rappeler l'importance de cette réalisation au cœur de notre ville. Nous devons conforter notre vie associative qui attire de plus en plus de publics, tous âges confondus, et notre devoir était de faire cette Maison des Associations. Nous pourrions lors des vacances de Noël 2007 donner à nos associations cette maison qu'elles attendaient avec impatience et qui répond totalement à leur attente et eux besoins de leurs activités.

M. Duhamel :

J'observe que, dans le cadre des très nombreuses manifestations qui se déroulent, notamment au printemps, des spectacles nombreux se heurtent à une insuffisance de capacité. Il existe un public naturel, les parents, qui, assez logiquement, ont envie de voir le résultat du travail annuel de leurs enfants sur scène. La direction organisatrice a dû malheureusement contingerer l'accès des parents à ces spectacles. Grâce à cette salle de 640 places, nous espérons que la majeure partie des familles qui le souhaitent pourront l'année prochaine voir les spectacles auxquels participent leurs enfants. Je ne crains donc pas un seul instant que cette salle soit sous-utilisée.

Sur les travaux réalisés en milieu occupé, sujet auquel je suis sensible, je serais tenté de faire observer que c'est tout Boulogne-Billancourt qui est un site occupé !

La stratégie consistant à attendre que les choses aillent mieux est intenable. Mais je partage pleinement l'idée que l'on doit avoir le plus en amont possible une logique de concertation avec les occupants pour, sinon supprimer, du moins limiter au maximum les inconvénients.

Je vous confirme également que le comité de suivi continuera à fonctionner, avec une réunion en juillet, et une autre fin août. Naturellement il poursuivra ses travaux jusqu'à la livraison complète du dispositif complétant l'opération Belle-Feuille.

Ont voté pour : 54 dont 15 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 1 (M. GABORIT)

La délibération n°6 est adoptée.

7 – REALISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE DE QUARTIER A L'APLOMB DU PARKING DU PARCHAMP – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – MARCHE NEGOCIE DE TRAVAUX – AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. de Vassal

Les travaux de construction du parking enterré de 320 places sur 3 niveaux sous l'ancien square du Parchamp sont en cours. Parois moulées, fond injecté, étanchéité et terrassements sont aujourd'hui achevés.

Cette opération relève de la compétence de la communauté d'agglomération Val de Seine, qui en a confié la construction et l'exploitation à la Société Q-PARK. A l'issue de la réalisation de ce parking, la communauté d'agglomération réalisera un nouveau square avec l'aide de la Société PASO DOBLE Architecte - Paysagiste, choisie après concours.

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une large concertation conduite par nos collègues Dorothee Pineau, Agnès Bauche et Valérie Alain et associant les riverains et les deux conseils de quartier concernés.

Profitant de l'opportunité offerte par cet important chantier, il a été jugé opportun de réaliser simultanément une salle municipale de quartier à l'aplomb du parking, à l'arrière de l'église Notre-Dame. Cette salle sera reliée directement au parking pour en faciliter l'accès par les personnes à mobilité réduite, mais pourra aussi fonctionner à partir de la surface, en totale autonomie. Il s'agit d'un équipement pouvant accueillir près de 300 personnes, dont le caractère s'apparente à la salle des Fougères du centre-ville.

Le prix forfaitaire du marché de réalisation du gros œuvre de cette salle avait été fixé, au terme du processus de négociation de la délégation de service public, à 383 000 € HT.

Dans un premier temps, notre conseil a autorisé le 30 mars 2006 la passation d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre de la salle municipale, avec l'équipe chargée par Q-PARK de concevoir et de suivre la construction du parking, Espace AE SARL, Architectes, et CITE France, bureau d'études.

Depuis, la superficie de la salle ayant été portée de 200 à 280 m², nous sommes désormais en mesure d'engager le processus de réalisation du gros œuvre et de l'étanchéité de la salle, complètement imbriqués avec ceux du parking.

La ville étant maître d'ouvrage des travaux, il est de bonne pratique qu'elle conclue avec la communauté d'agglomération et son délégataire une convention précisant les droits et obligations des parties.

Il convient par ailleurs d'éviter de perturber les travaux du parking. Or, faire intervenir une entreprise distincte de celle réalisant le parking pour le compte du délégataire ne pourrait qu'entraîner difficultés, et risques de confusion des responsabilités et de contentieux vis-à-vis de chaque maître d'ouvrage.

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public, la société Q-Park avait, pour la réalisation des travaux, procédé à une consultation d'entreprises, dont le lauréat avait été le groupement BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France Ouvrages Publics / SOLETANCHE.

Pour les raisons déjà exposées, mais aussi pour des raisons de mise en jeu éventuelle des garanties, notamment décennale, il importe de ne pas dissocier les responsabilités.

C'est la raison pour laquelle notre maître d'œuvre a engagé une négociation avec Bouygues Bâtiment Ile-de-France, afin de profiter des prix consentis par cette société dans le cadre de la consultation sur le parking, qui porte sur un montant d'environ 9 millions d'euros, et d'une économie d'échelle impossible à obtenir autrement, compte tenu de ses installations actuelles.

Cette négociation conduit à proposer la passation d'un marché de travaux d'un montant de 365 330 € HT, avec la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France Ouvrages Publics, dans des conditions économiques relativement satisfaisantes. La salle, d'une superficie plus importante, coûtera en 2007 approximativement le prix initialement envisagé en 2005, pour une salle de 200 m². L'achèvement complet des ouvrages est prévu à l'été 2008.

Je vous propose donc d'autoriser le maire :

- à signer la convention tripartite à intervenir entre la ville, la communauté d'agglomération Val de Seine, et le délégataire, au terme de laquelle la communauté d'agglomération et le délégataire confirment leur accord pour que la ville construise la salle municipale qui s'intégrera dans la structure du parking du Parchamp.

- à passer et signer un marché négocié de travaux de gros œuvre et d'étanchéité, d'un montant 436 934,68 € TTC, avec la Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France Ouvrages Publics.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Il a été précisé que la gestion de cette salle serait assurée par le service de la ville en charge de la gestion des salles. Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Lescoeur :

Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur cette salle municipale, particulièrement sur sa superficie : 180 m² ou 273 m², selon le plan fourni ?

Mme Vouette :

Un article du Parisien daté du 9 juillet a indiqué «entre café et croissants, habitants, élu et professionnels de la construction se sont retrouvés samedi matin dès 9 heures pour évoquer l'avancement des travaux du chantier Parchamp», bref, ce dont nous discutons ce soir. Je vous rappelle que l'on n'apprécie pas trop de retrouver dans la presse les sujets sur lesquels on discute quelques jours après.

M. Gaborit :

Cette réunion, à laquelle nous n'étions pas conviés, a porté notamment sur les problèmes de gardiennage des parkings. Je voudrais rappeler ce que nous avons dit au conseil municipal du 7 juin 2005. «Il faut prévoir la surveillance 24 heures sur 24. Je ne crois pas à l'efficacité de la télésurveillance, notamment en termes d'apaisement du sentiment d'insécurité dans les parkings, mais je crois à la présence humaine qui est particulièrement importante dans les parkings, et nous nous abstenons donc sur cette délibération, en vous demandant instamment d'imposer au délégataire du service public, non pas une télésurveillance, mais une présence humaine pour la surveillance dans les parkings». C'est l'une des préoccupations des riverains de ce parking, et nous partageons ce sentiment.

M. de Vassal :

Je voudrais préciser que la surface utile totale de l'équipement est de 274 m², la grande salle représentant 189 m². La différence vient des annexes : sanitaires, entrée, vestiaire.

M. Lescoeur :

La salle elle-même fait bien 180 m², et vous comptez y mettre 300 personnes ? Est-ce que vous comptez les 273 m² ou les 180 m² ? Il y a vraiment une ambiguïté, et 180 m² pour 300 personnes, cela me semble insuffisant.

M. Duhamel :

Je sens une intense frustration chez M. Lescoeur. Vous avez posé la question de savoir ce qu'était une salle de quartier. La référence est la salle des Fougères, utile pour des manifestations très diverses, des expositions à caractère culturel, ou des réunions pour telle ou telle occasion. Lorsque l'occasion se présente d'avoir de nouveaux équipements de ce type, répartis dans la ville, il faut l'utiliser.

La superficie de la salle du Parchamp sera à peu près comparable à la salle des Fougères. En fonction du permis de construire, de l'accessibilité et des autorisations des pompiers, on fixera très exactement la capacité maximum de la salle.

Enfin, je ne vois pas l'étrangeté qu'il y a à ce que, sur un processus en cours – la réalisation d'un chantier majeur dans un endroit significatif de la ville – il y ait des rencontres entre les riverains et les élus responsables. Cette réunion a été précédée de nombreuses autres. Elle a été menée systématiquement par les deux maires adjoints territoriaux et Mme Pineau sur la conception même du parking.

Il se trouve que, cette fois, Le Parisien en a rendu compte. Si vous pensez que vous allez m'interdire le contact avec les habitants, je m'empresse de vous dire que c'est une ambition à laquelle vous ne parviendrez pas. J'estime qu'il est de ma responsabilité, comme de celle de l'ensemble des élus, d'être au contact de la population. Le fait que l'on se réunisse dans un café pour discuter un projet en cours ne me paraît pas une anomalie dans le fonctionnement démocratique des institutions municipales.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 – AGREGATION DES COMPTES – COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Fourcade

Lorsqu'on parle de la communauté d'agglomération du Val de Seine, on rencontre trois approches. Il y a ceux qui

disent qu'elle ne sert à rien, il y a ceux qui disent qu'elle est extrêmement coûteuse, il y a ceux qui ne savent pas.

C'est la raison pour laquelle, depuis l'année dernière, j'ai essayé, par un système d'agrégation des comptes, de vous indiquer quelle était l'évolution et les chiffres essentiels de cette communauté, pour laquelle vous avez décidé, année après année, la création, les compétences, l'extension des compétences et, tout récemment, un fonds de concours de la ville pour améliorer les investissements.

Le tableau que je vais vous présenter reprend les méthodes d'agrégation budgétaire et je me limiterai à quatre points essentiels.

Les recettes réelles de fonctionnement de 2003 – où il n'y avait pas encore de communauté – à 2006 – dernière année connue – ont augmenté de 5,77 % par an grâce à l'évolution spontanée de nos ressources, essentiellement taxe professionnelle et taxe sur les ordures ménagères, et de la DGF.

Les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles j'ai particulièrement veillé, ont augmenté de 3,38 % par an, de 198 M€ à 219 M€. Nous sommes ainsi dans une situation favorable, puisque les dépenses ont augmenté moins vite que les recettes. A cet égard, les charges de personnel ont été parfaitement tenues puisqu'elles ont augmenté en moyenne annuelle de 1,90 %.

En effet, en 2003, en additionnant Boulogne-Billancourt et Sèvres, nous avions 2 962 agents en effectif budgétaire. En 2006, après les évolutions, les transferts de compétence, les trois collectivités ont 2 945 agents inscrits au budget, c'est-à-dire une diminution totale du nombre d'effectifs, malgré la création de la communauté d'agglomération. Les emplois réellement occupés s'élèvent à 2 835 malgré le redéploiement et le recrutement d'un certain nombre d'agents dans les crèches et les classes maternelles. Cette maîtrise des effectifs nous permet d'avoir des résultats intéressants en matière de dépenses et de recettes.

Vous constatez une forte progression de l'épargne de gestion - de 38,5 M€ en 2003 à 61,8 M€ en 2006 - soit une évolution annuelle moyenne de 17,05 %. Grâce à cette augmentation, nous avons pu épargner la totalité de la DGF supplémentaire que nous avons reçue, et augmenter très fortement nos dépenses d'investissement. Nos dépenses d'équipement sont passées de 44,76 M€ en 2003 pour les deux communes à plus de 70 M€ en 2006, soit une augmentation moyenne annuelle de 16 %.

En maîtrisant les charges de fonctionnement, avec une politique très rigoureuse sur les effectifs, nous avons pu dégager davantage d'argent pour les investissements, qui évoluent de 45 M€ à plus de 70 M€. Il s'agit du résultat positif de notre politique.

Parallèlement, l'endettement est passé, les deux villes additionnées, de 202 M€ en 2003 à 220 M€ en 2006, soit une augmentation de 2,76 % par an, à comparer à l'augmentation des dépenses d'équipement qui est de 16 %.

Notre gestion nous permet donc d'enregistrer les avantages de la communauté d'agglomération. C'est la communauté d'agglomération qui s'occupe des espaces verts, de la propreté et de la collecte des ordures ménagères et de la voirie, de l'éclairage public. En matière de développement économique et d'emploi, elle a mis en place la Maison des entreprises et de l'emploi. Et, en matière de logement social, grâce au vote du programme local de l'habitat, elle a pu accélérer la réalisation des logements sociaux.

Ces quelques chiffres sont importants. Notre communauté nous permet d'augmenter les investissements sans majorer fortement l'endettement, et donc à répondre aux besoins des populations.

Nous allons réfléchir à la façon d'améliorer l'effet de synergie, qui est le résultat normal de cette création de communauté que vous avez bien voulu adopter en 2003.

Mme Vouette :

Il me semble que la SAEM occupe le rôle de direction de l'urbanisme de la ville. Aussi, je souhaiterais disposer du nombre d'agents y travaillant.

M. Fourcade :

Votre question concerne la délibération suivante.

M. Gaborit :

Cela fait longtemps que nous demandions d'avoir des comptes agglomérés. Nous sommes donc satisfaits de les avoir. Votre présentation astucieuse donne l'impression d'un cercle totalement vertueux.

Vous omettez les ratios qui vous gênent, notamment, l'absence de comparaison dans ces tableaux agglomérés 2003/2006. J'ai fait cet exercice en me fondant sur un document indiscutable de la direction générale des collectivités locales qui donne pour 2005 les ratios financiers pour les villes, et je m'aperçois que l'on n'est pas finalement si vertueux que cela.

Quant vous vous appuyez sur l'augmentation des dépenses d'équipement, vous oubliez d'évoquer le montant des prélèvements sur la population. Or, si l'on prend tout simplement ce ratio, qui est le produit des impositions directes en euros par habitant, j'ai calculé que nous, nous prélevons 1 200 € par an par habitant alors que, dans les villes de 100 000 habitants, on en prélève que 453. Nous prélevons plus du double de produit fiscal sur les habitants et, évidemment, nous le retrouvons mais seu-

lement en partie dans nos dépenses d'équipement.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, nous atteignons 2 100 €, contre 1 288 € pour les villes de plus de 100 000 habitants.

Concernant l'encours de la dette, nous sommes à 1 692 € de dette par habitant, contre seulement 1 069 € pour les villes de 100 000 habitants.

Enfin, l'encours de dette sur recettes réelles de fonctionnement est de 80,43 %, contre 83 % dans les villes de plus de 100 000 habitants, soit un chiffre absolument comparable.

Quant aux dépenses d'équipement, il est honnête de parler à périmètre égal. Or, sauf erreur de ma part, en 2003, il n'y avait pas l'argent que la ville de Boulogne-Billancourt verse à la SAEM, qui n'était pas dans le compte administratif 2003. Par conséquent, si vous déduisez cette somme, vous trouvez un taux d'augmentation beaucoup plus faible.

Hors opération Renault, où nous empruntons tout l'argent que nous mettons dans cette opération, nous ne sommes pas dans des zones où nous pouvons dire que nous sommes formidablement vertueux. Je ne suis pas sûr que nous fassions de cet argent une très bonne utilisation.

Des taux de taxe d'habitation comme les nôtres, dans une ville qui a autant de taxe professionnelle, cela n'est pas normal, et je maintiens ce raisonnement.

Mme Jung :

Dans le rapport de l'Observatoire des finances locales, je n'ai pas retenu tout à fait les mêmes chiffres. Je voulais justement souligner le résultat exceptionnel de notre Communauté, parce que ce rapport souligne que, pour les groupements à fiscalité propre, il y a une hausse des charges de personnel de 10,1 % entre 2005 et 2006.

Evidemment, nous pouvons être plutôt satisfaits de nos résultats.

M. Fourcade :

Je ne vais pas entamer un débat avec M. Gaborit, qui, comme à l'accoutumée, n'a pas vu la différence qui existe entre les communes et les communautés. Je rappelle que, quand vous parlez de l'effort fiscal, il est communal, ce sont les impôts locaux. Il n'y a pas d'impôt communal dans la communauté, il n'y a que la taxe professionnelle et la taxe d'ordures ménagères, et nous n'avons pas touché aux taux des impôts frappant les ménages.

M. Gaborit :

Ce n'est pas vrai. Si vous faites des comptes agrégés 2003/2006, vous mettez les deux villes et la communauté d'agglomération. Si ce n'est pas cela, vous nous trompez !

M. Fourcade :

Il n'y a pas d'impôts locaux - taxe d'habitation et taxe foncière - dans la communauté. Il y en a dans les villes. Ne parlez donc pas de l'effort fiscal communal. J'ai travaillé pendant 25 ans avec la DGCL, faites-moi donc la grâce d'admettre que j'ai quelques lueurs en matière financière ...

Dans l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel ont diminué de 53 à 51,3 %. C'est un bon résultat, notre objectif étant de parvenir à 50 %. Notre endettement est passé de 87,7 % de nos recettes réelles à 80,4 % en 2006. Cette diminution de l'endettement prouve bien la qualité de notre gestion.

Concernant les dépenses d'investissement, il y a les 12 M€ annuels de la SAEM, mais il s'agit d'un budget annexe. Par conséquent, nous ne l'avons pas agrégé dans notre opération.

Enfin, je dirai pour répondre à Mme Vouette que nous disposons à la ville d'une direction qui s'occupe du contact avec la SAEM, que la Direction de l'Urbanisme contrôle les permis de construire, puisque c'est elle qui les prépare.

Quant aux rapports entre la SAEM et la ville, je me permets de vous signaler que nous sommes pratiquement les seuls en région parisienne à demander au conseil municipal d'approuver chaque année le compte rendu d'activité (CRACL), où un tableau extrêmement précis montre tous les mouvements, en dépenses et en recettes, en matière de ventes et d'achats de terrains et de frais de fonctionnement. Ce CRACL est l'élément essentiel à partir duquel vous pouvez juger du fonctionnement des trois collectivités qui travaillent ensemble : la ville, la communauté d'agglomération et la société d'aménagement.

Lorsque nous présenterons le CRACL, en fin d'année, ce tableau vous permettra de mesurer de manière très précise, avec toute la transparence souhaitable, l'évolution des années passées, les perspectives des années suivantes, les flux de trésorerie, les problèmes d'endettement et l'évolution des dépenses de l'opération.

Le conseil donne acte à M. Fourcade de sa communication.

9 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RESEAU DE CHALEUR ET DE CLIMATISATION – REALISATION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE FRIGORIFI-

QUE – INTERVENTION DE LA VILLE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DELEGATAIRE PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DES CULEES DU PONT DE SEVRES – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fourcade

Il s'agit de la délégation de service public pour le réseau de chaleur et de climatisation.

Lorsque nous avons mis en place, dans le cadre d'une perspective de développement durable et de haute qualité environnementale, un réseau d'alimentation, en chaud et en froid, de l'ensemble des bâtiments qui vont s'élever sur le Trapèze et sur l'île Seguin, nous nous sommes posé la question de la création d'un réseau unique de chaleur et de climatisation.

Pour ce réseau unique de chaleur et de froid, une DSP a été passée avec la société IDEX, qui a créé une filiale pour cette opération.

Pour le réseau de climatisation, se posait le problème de l'implantation de l'usine de réfrigération. L'idée d'installer cette usine de réfrigération, avec un stockage de glace pour faciliter l'opération, dans les culées du Pont-de-Sèvres s'est imposée.

Le Pont-de-Sèvres appartenant au département, j'ai engagé une négociation pour que cette usine de réfrigération puisse être installée dans les culées du Pont-de-Sèvres. Le département, qui nous a fait part de son accord le 12 octobre 2006, a fixé une redevance annuelle d'occupation, d'un montant annuel de 41 200 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à intervenir pour passer une convention de mise à disposition d'emplacement dans les culées du Pont-de-Sèvres, propriétés du conseil général, au profit de la Société IDEX Seguin-Rives de Seine, pour la production, le transport et la distribution de la chaleur et de la climatisation. Cette usine de réfrigération permettra de diffuser des frigoris dans les locaux qui s'y raccorderont.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité des présents

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable unanime.

Mme Vouette :

Comme la SAEM travaille pour la ville, je voudrais connaître le nombre de personnes embauchées au sein de la SAEM.

Par ailleurs, je voulais savoir s'il existe une évaluation des économies d'énergie permises par cette localisation.

M. Lescoeur :

Deux questions de commission. Comment a été évaluée la redevance de 41 200 € demandée par le département ? Quels sont les gains évalués par rapport à des tours aéro-frigérantes ?

M. Fourcade :

Mme Vouette, 27 personnes travaillent aujourd'hui à la SAEM dans trois départements : un département juridique et financier, un département de commercialisation et de discussion avec l'ensemble des opérateurs qui vont venir s'installer et un département travaux, chargé des travaux d'infrastructures, des marchés et appels d'offres pour les programmations de travaux. A ce titre, le réseau de chaleur est actuellement en cours de développement et occasionne quelques troubles de circulation, rue Yves-Kermen.

Sur le plan du bilan énergétique, après avoir travaillé plus d'un an sur la DSP, nous avons traité avec une société branchée sur la CPCU, parce que nous avons estimé que, dans une projection à 25 ans, le système de chauffage provenant de la biomasse, de la destruction des déchets était le plus avantageux pour l'ensemble des consommateurs.

Il est difficile de répondre à la question de M. Lescoeur, qui concerne un bâtiment localisé. Nous souhaitons mettre en place un réseau avec une énergie la moins chère et la moins gaspillée possible. C'est pourquoi, nous avons choisi le recours massif à la biomasse et à la Compagnie parisienne de chauffage urbain pour le chauffage de l'ensemble, la fabrication de frigories dans les culées du Pont-de-Sèvres qui évitera d'avoir un nouveau système avec des pompes à chaleur et d'obliger les promoteurs et les architectes qui ont accepté à se brancher au fur et à mesure sur le réseau.

Nous ne pourrions disposer d'un bilan énergétique que lorsque le premier ensemble de bureaux sera mis en service, celui construit par l'architecte britannique Norman Foster, face à l'Île Seguin, au débouché du cours de l'Île Seguin. Ces bureaux de 20 000 m² sont déjà loués par un grand laboratoire pharmaceutique qui va implanter son siège à rayonnement international et qui accueillera 500 personnes.

Au bout de 3 ou 4 ans, nous verrons si nous pouvons, comme le souhaitent certains experts, concevoir des bureaux sans système de climatisation ou des équipements collectifs sans système de chauffage.

Le département des Hauts-de-Seine organise un voyage en Allemagne, en Autriche et en Suisse, auquel nous participerons avec Mme Pineau, pour examiner le

fonctionnement de certains établissements qui fonctionnent sans système de climatisation.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – REALISATION PARTIELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE TRAVAUX DE PERMEABILISATION DES SOLS – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DE PREMIERS OUVRAGES – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fourcade

Cette délibération a pour objet de solliciter les subventions auprès du département, de la région et des agences régionales comme l'ADEME pour la réalisation de travaux de perméabilisation des sols.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à demander aux organismes financeurs de verser directement à la SAEM les subventions ainsi obtenues pour éviter des transferts budgétaires.

Le coût de la réalisation de ce réseau d'assainissement est assez élevé mais il fait partie des 14 items que nous devons respecter dans le cadre des opérations de haute qualité environnementale. Nous avons veillé à la protection des risques d'inondation et le parc sera légèrement décaissé par rapport au niveau du sol de manière à servir de bassin de rétention en cas d'inondation.

Avis favorable unanime de la commission de l'urbanisme et des travaux et de la commission des Finances.

M. Lescoeur :

La notice explicative de ce document étant très bien préparée, je n'ai donc pas de questions à poser !

Mme Vouette :

Pourriez vous me donner des précisions sur les travaux de terrassement, optimisés sur la partie Est du Trapèze pour éviter de recreuser à l'issue des travaux de dépollution. Qu'en est il de la partie Ouest ?

M. Fourcade :

Je suis sensible aux compliments de M. Lescoeur et j'en profite pour rendre hommage aux 27 agents de la SAEM.

Il y a 4 types d'opérations en même temps et c'est pour cela que ce dossier est compliqué.

- terminer la dépollution des terrains Renault.
- mettre en place des réseaux d'assainissement, de chauffage, d'électricité et de froid.

- lancer les opérations de voiries et d'espaces verts.
- continuer les immeubles de bureaux et de logement.

Le premier immeuble de bureaux A1, l'établissement de Renault, le Square Com doit être conforté et servira d'une certaine façon d'écran qui limitera les nuisances sonores dont souffrent les riverains.

Cela devrait être plus simple sur le Trapèze Est car les terrains seront dépollués.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – ILOT D2 – REALISATION D'UN IMMEUBLE LOCATIF SOCIAL PAR LA SOCIETE OSICA – GARANTIE D'EMPRUNTS – DROITS DE RESERVATION – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : M. Fourcade

Nous nous sommes engagés à réaliser, sur le Trapèze et les terrains annexes, 33 % de logements sociaux. Nous avons posé hier la première pierre d'une première opération sur l'îlot EE, réalisée par l'OPAC de Paris.

L'opération en cause est située sur le lot D2, c'est-à-dire au bord de la Seine. La SIC Habitat Ile de France, filiale de la Caisse des Dépôts est devenue OSICA, construit en VEFA 52 logements sociaux.

L'objet de cette délibération est d'accorder la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour les différents emprunts de cette opération, dans laquelle sont prévus des PLS, des PLUS et quelques PLA.

La ville sera réservataire de 6 logements et pourra bénéficier de logements par le collecteur du 1 % qui participe à l'opération et, surtout, par le contingent préfectoral.

Cette opération de logements sociaux est intéressante, car ces logements s'intègrent totalement dans un ensemble de trois bâtiments. Deux bâtiments sont des logements en accession vendus à des prix assez élevés, parce qu'avec vue sur la Seine d'un côté et du parc de l'autre, le troisième est composé de logements sociaux mais de même architecture et situé dans le même environnement. Ceci répond tout à fait à l'objectif de mixité sociale et d'homogénéité de construction qui est celui que je poursuis dans cette opération.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Quelques précisions nous ont été apportées sur le système de croisement de fichiers pour la réservation de 18

logements à caractère social. Avis favorable le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Claitte :

Vous vous étiez engagés, pour les terrains Renault, à ce qu'il y ait au moins 10 % de PLAI sur le total de logements sociaux. Vous avez prévu 31 logements PLUS, je suppose qu'il y a quelques PLAI également. Pouvez-vous nous dire combien exactement ?

M. Fourcade :

Après des discussions assez longues avec SIC Habitat, aujourd'hui OSICA, il y aura 21 PLS, 25 PLUS et 6 PLAI soit 52 logements. Mais cela n'est pas possible partout.

Enfin, je suis très attaché à la mixité et à l'architecture commune, parce qu'il est important que les gens habitent des immeubles comparables, où les enfants peuvent se mélanger.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - AMENAGEMENT DE L'ILE SEGUIN – REALISATION D'UNE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES ET DE LOGEMENTS POUR MUSICIENS – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE APRES CONCOURS – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Pineau

En mars 2005, nous avons lancé un concours d'architecture pour la réalisation d'une Salle de Musiques Actuelles destinées à s'implanter sur l'Ile Seguin. Elle sera dédiée aux adeptes des musiques amplifiées, avec deux salles de 250 et 500 places, des locaux de répétition, des studios d'enregistrement et des locaux annexes.

En septembre 2006, le jury a sélectionné quatre équipes. Le 3 mai 2007, le jury qui s'est à nouveau réuni a choisi le groupement composé de Rudy Ricciotti et de ses bureaux d'étude à la double réserve que le projet comporte un parking en sous-sol et que le traitement de la façade nord soit amélioré et assure une meilleure transparence des logements.

A la condition que l'architecte réponde de façon satisfaisante à ces deux réserves, et pour un coût prévisionnel de 14,12 M€, nous vous proposons de signer avec cet architecte.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité des présents.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable unanime.

Mme Vouette :

Cette salle de musiques actuelles était déjà prévue lors de la précédente mandature, en 2001. En mars 2005, après avoir changé plusieurs fois d'avis sur la localisation de cette salle, vous avez eu l'autorisation de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie, lancé en avril 2006, un peu plus d'un an après. En 2007, vous nous demandez de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour une mise en service en 2009/2010 : le rythme n'est pas affolant !

Sur le projet d'un 3^e sous-sol dédié au stationnement, avez-vous des précisions sur l'état du sous-sol à cet endroit ? Je me souviens d'un rapport de G3A, assez ancien, qui précisait qu'on ne connaissait pas la cartographie de ces pieux de soutènement assez anciens et extrêmement solides et dont le coût enlèvement pourrait être très élevé.

M. Gaborit :

On avait parlé au départ d'une salle de musiques pour les jeunes. On évoque aujourd'hui deux salles de 250 et 500 places, un studio d'enregistrement, un studio numérique et des locaux annexes.

Il me semble que les jeunes amateurs ont plutôt besoin de studios d'enregistrement, de pouvoir graver des disques ou des CD-Roms, de les montrer et de progresser.

J'ai le sentiment que ce projet dérive vers des salles de représentation. Et si ce sont des salles de spectacles, comment allons-nous les aménager ? Sont-ce des salles classiques ou des salles où l'on se tient debout.

Enfin, je m'étonne que la commission des finances ait noté que nous avons voté pour, alors que nous avons réservé notre vote sur la modalité de réalisation. Je dis depuis le début que ce type d'équipement ne doit pas être construit en régie mais doit faire l'objet d'un partenariat public-privé, notamment pour éviter les risques particuliers de construction.

Par ailleurs, il faut que l'on revienne à une conception plus macroscopique. Il faut des petits lieux de répétition, pas deux salles de spectacle.

Pour ces raisons, nous avons décidé de nous abstenir

sur le vote de la délibération, comme nous ne l'avons pas votée en commission des finances.

M. Lescoeur :

Ma première question complète celle de M. Gaborit. Il semble qu'il y ait une réduction de la superficie affectée aux activités musicales, puisque les 6 000 m² incluent les logements sociaux dédiés. Vous ne parlez plus que d'un studio d'enregistrement et d'un studio numérique, sans préciser le nombre de salles de répétition. Ce sont des salles de répétition et des petites salles de concert dont il y a besoin. Pas d'une salle de 500 places.

Ma deuxième question concerne l'indemnité versée aux équipes qui ont concouru. Il serait peut-être intéressant, dans la mesure où on les paie, de présenter les maquettes au public dans le hall d'exposition de la SAEM.

Mme Pineau :

Mme Vouette, en général, le programme est établi avant le lancement du concours. Sur ce projet, nous avons délibéré sur le principe du concours, fait le programme, et ensuite lancé le concours. Cela prend toujours à peu près un an.

Il y a une erreur dans la rédaction, il s'agit de studios d'enregistrement et de studios numériques et pas d'un studio d'enregistrement et d'un studio numérique. Je suis désolée, ce sont des amendements que je voulais présenter en séance.

Les salles accueilleront des spectateurs debout, et, c'est un besoin exprimé par les jeunes groupes de pouvoir bénéficier de salles de représentation. Ils veulent se produire devant leur public et ce programme répond bien à la définition «SMAC» du Ministère de la Culture.

Ensuite pour répondre à M. Lescoeur, le programme de la SMAC a toujours été de 3 500 m² à 4 000 m², mais le PLU prévoit que le bâtiment doit être plus élevé.

Plutôt que de faire deux étages «vides», nous avons décidé de réaliser des logements, et cela explique que nous arrivons à 6 000 m².

Je retiens votre suggestion d'exposer les maquettes, d'autant que ces projets ont partagé l'avis du jury.

Pour le mode de gestion, il est tout à fait prévu de faire une délégation de service public pour la gestion et nous envisageons l'affermage.

M. Gaborit :

Si vous faites un affermage, cela veut dire que c'est la ville qui prend tous les risques de la construction. Je pré-

fière de beaucoup la formule de PPP qui permet de rejeter les risques sur le constructeur.

M. Duhamel :

J'observe, à chaque pas de la conception de cet équipement, que nous avons pris soin de nous immerger dans le milieu concerné. Nous avons par exemple créé un intérêt autour de cet équipement à travers une série d'initiatives culturelles et d'éléments d'animation, qui s'appelle BB Mix, qui commence à acquérir un véritable statut dans le milieu de la musique amplifiée contemporaine et constitue à même autour du futur équipement, une dynamique.

Nous avons pris soin d'être conseillés dans nos démarches par une institution, qui s'appelle la féedurock, et nous avons progressé vers le concept que nous vous présentons aujourd'hui.

Nous franchissons une étape décisive sur la définition de l'objet et nous allons pouvoir commencer sur le mode de gestion de ce dispositif. Je ne vois pas en quoi cette démarche est irrationnelle.

M. Gaborit :

Si, vous prenez les risques de la construction !

M. Duhamel :

Très bien, c'est noté.

M. Richard :

Monsieur le maire, vous n'avez pas répondu sur l'ampleur des réserves actuelles.

M. Duhamel :

Les réserves ont été formulées par le jury et sont consignées dans le P.V. de nos délibérations. Si les réserves sont levées, je serai, par cette délibération, autorisé à signer. Si elles ne l'étaient pas, je ne signerai pas. C'est le moyen de respecter les délibérations du jury.

Ont voté pour : 48 dont 13 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 7 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, M. TISSEYRE)

La délibération n°12 est adoptée.

13 – PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION SIMPLIFIEE N°1 – BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE – APPROBATION.

Rapporteur : Mme Pineau

En dehors de l'aménagement des terrains Renault, nous réfléchissons sur l'aménagement des quartiers situés entre le centre-ville et les terrains Renault, notamment la place Jules Guesde, pour laquelle nous avons lancé une étude de requalification, et de la place Bir-Hakeim, pour laquelle nous avons lancé une révision du PLU afin d'y apporter certaines modifications.

L'enquête publique a été lancée. Aucune remarque défavorable au projet n'a été recensée et les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables.

Cette révision ajoute notamment des dispositions favorisant les percées paysagères entre la rue du Vieux-Pont-de-Sèvres et le parc de Billancourt et enfin, un emplacement réservé pour voirie.

Je vous propose donc d'adopter cette révision simplifiée n°1 du PLU.

M. Couderc, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :

Avis favorable à l'unanimité des présents.

M. Lescoeur :

Je confirme que ce n'est pas une bonne idée de classer l'emplacement 346 en zone urbaine : cela ressemble plus à un cadeau au propriétaire actuel qu'à une décision d'urbanisme cohérente avec le PADD.

Par ailleurs, je me félicite que vous preniez compte de l'avis des habitants en rétablissant le passage du marché vers le parc et le huitième quartier, entre la piscine et la patinoire. On déplorera toute de même la perte des tilleuls et des prunus qui bordaient cette ancienne allée.

Je voterai contre cette délibération.

Mme Vouette :

Un peu comme M. Lescoeur, je voterai contre cette délibération parce que je suis contre a priori le fait d'enlever la possibilité de faire déboucher le parc de Billancourt à cet emplacement.

Mme Pineau :

C'est une discussion que nous avons déjà eue. Il nous a paru plus important de garder la forme semi-circulaire de la place Bir-Hakeim que de faire arriver le parc.

Nous étions hier, à l'occasion de l'inauguration de l'îlot EE, un certain nombre à constater que le caractère urbain de cette place est très agréable et favorise l'implantation de commerces en rez-de-chaussée, ce qui sert à la revitalisa-

tion du quartier.

Ont voté pour : 46 dont 13 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°13 est adoptée.

14 – FOURNITURE DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET ELECTRONIQUES – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Pineau

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer un marché pour la fourniture de documents sonores audiovisuel et électronique pour la bibliothèque Landowski.

Sur avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

M. Duhamel :

Je propose, avec votre accord, de modifier légèrement l'ordre de présentation des délibérations et d'examiner maintenant la délibération n° 28, M. Vincent ayant une contrainte de temps.

28 – MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DU VAL DE SEINE – AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION.

Rapporteur : M. Vincent

La préparation des locaux devant accueillir la Maison des entreprises et de l'emploi (MDEE) et son organisation se poursuivent selon l'échéancier initial.

La 1^e des trois plateformes prévues, celle des métiers du bâtiment, a ouvert ses portes le 4 juin au cœur de la ZAC Seguin-Rives de Seine, rue Yves Kermen. Elle comprend un espace accueil, un bureau et une salle de réunions.

Un partenariat a été lancé avec la SAEM pour déterminer la nature et l'échéancier des actions qui pourront être conduites, avec les fédérations interprofessionnelles du bâtiment et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à destination des personnes en recherche d'emploi, de formation ou de projet professionnel.

Les travaux de l'annexe Delory, qui accueillera sur 3 niveaux la 2^e plateforme, se poursuivent. Les services et

acteurs de l'emploi, la mission locale, l'espace insertion, les associations partenaires et l'administration occuperont le 1^{er} étage, qui a été livré, et le 2^e étage sera livré fin septembre. La réflexion préalable à la mutualisation de certains postes de la direction de l'Emploi et des Affaires économiques et de la mission locale, conformément au dossier de labellisation est engagée.

Au rez-de-chaussée, seront proposés au public, les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises, l'espace cyber. La MDEE sera dotée d'une cyber base spécifique aux questions d'emploi, cofinancée par la Caisse des dépôts et consignations et constituée entre autre de 34 postes de consultations à l'usage du public.

Le 3^e plateforme, à Sèvres, devrait être opérationnelle à la fin de l'année.

Les frais induits par le fonctionnement et les investissements nécessaires à la MDEE sont partiellement pris en charge par l'Etat. Le bâtiment de l'annexe Delory étant la propriété de la ville, le chantier d'aménagement est conduit par la ville qui bénéficiera de la subvention d'investissement pour travaux attribuée par l'État.

Je vous propose donc d'autoriser le maire à solliciter l'État pour une subvention de 215 000 €, soit 50 % du coût évalué des transformations à réaliser dans l'annexe Delory.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable, un représentant du Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable unanime.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

15 – PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES ET RECRUTEMENT D'AGENTS REQUERANT DES COMPETENCES PARTICULIERES ET SPECIFIQUES – REGIME INDEMNITAIRE – MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIANT D'UN LOGEMENT DE FONCTION CONCEDE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE OU UTILITE DE SERVICE.

Rapporteur : Mme Bruneau

Dans le cadre de la publication d'un ensemble de nouveaux décrets, la direction des Ressources humaines poursuit un travail important de reclassement et de rééchelon-

nement indiciaire de nombreux agents municipaux. En 2007, 163 agents vont bénéficier de ces mesures.

Il vous est également proposé d'approuver un ensemble de transformations de postes, d'autoriser le maire, au cas où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, à conclure deux contrats pour le poste du responsable de la programmation des travaux à la direction de l'éducation et pour le poste de chargé d'opération à la direction déléguée aux relations avec la SAEM.

Il vous est également proposé d'octroyer aux assistantes des maires adjoints territoriaux une modulation d'indemnité tenant compte de leur manière de servir, dans la limite d'un complément précis de rémunération. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi soutenir leurs efforts et de les remercier du travail accompli.

Par ailleurs il vous est proposé d'accepter la mise en œuvre du décret du 28 novembre 2006 sur l'IFTS des attachés territoriaux et d'accepter que les coefficients de transposition du grade d'attaché territorial soient mis en œuvre et effectivement appliqués aux agents concernés.

Enfin, il vous est proposé d'attribuer d'un logement de fonction par nécessité absolue de service pour l'emploi de directrice du jardin d'enfants Niox et pour l'emploi de la directrice de la crèche collective Niox.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Nous vous demandons un vote par division. Nous avons compris qu'il s'agissait de cas particulier. Dans un cas, vous souhaitez recruter un fonctionnaire, dans l'autre le poste est déjà pourvu.

Nous nous abstiendrons donc sur l'article 2 et voterons pour les autres.

Les articles 1, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés à l'unanimité.
Article 2 :

Ont voté pour : 46 dont 15 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

L' article 2 est adopté

La délibération n°15 est adoptée.

16 - MISE EN PAGE ET PHOTOGRAVURE DE BOULOGNE-BILLANCOURT INFORMATION, DE BB SORTIR ET DU QUATRE PAGES BOULOGNE-BILLANCOURT ASSOCIATIONS – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

La présente délibération concerne le marché de mise en page et de photogravure du magazine d'information communal, Boulogne-Billancourt Information (BBI), et de ses suppléments, BB Sortir et le quatre-pages Boulogne-Billancourt Associations.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification.

La commission a retenu l'offre de Pierre GOHIER pour le lot 1a, celle de la société E-médi@ pour BB Sortir pour le lot 1b.

Concernant le lot n°2, la commission a retenu l'offre de la société SCAN IMAGE.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer ce marché, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la commission d'Appel d'Offres.

Sur avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES FRAIS MEDICAUX AVEC TIERS PAYANT, DE CONTROLE ET DE RECOURS DANS LE CADRE DE LA SANTE AU TRAVAIL – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

Cette délibération concerne le marché à bons de commande relatif au système intégré des frais médicaux avec tiers payant, de contrôle et de recours dans le cadre de la santé au travail.

Les prestations comportent 3 volets :

- la mise en place d'un système de tiers payant pour la gestion des frais médicaux occasionnés par les accidents et maladies professionnels, des agents statutaires ;

- les services de contrôles médicaux afin de lutter contre les arrêts de travail injustifiés ;
- le recours contre tiers responsable

Ce marché fractionné à bons de commande est conclu pour une durée d'un an, fixé à 135 000 €.

Après examen des offres, la commission d'appel d'offres a retenu la société DEXIA.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la commission d'Appel d'Offres.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

L'opposition a souhaité connaître les chiffres sur l'évolution du taux d'absentéisme. Avis favorable, un représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable unanime.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL - MARCHE ATTRIBUE APRES PROCEDURE NEGOCIEE - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

Ce marché négocié concerne l'acquisition de tenues de travail pour les agents de la ville et de la CAVDS.

Sur 13 lots distincts que comportait le marché initial, 5 sont encore à pourvoir.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à lancer par voie de procédure négociée, les marchés à bons de commande relatifs à la fourniture et à la livraison de vêtements de travail.

Sur avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.

19 - ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE CUISINE ET DE RESTAURATION, DE MATERIELS DE FROID ET DE MATERIELS DE BUANDERIE - MARCHE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

La présente délibération porte sur l'attribution du marché d'acquisition et de maintenance de matériel de cuisine et de restauration, de matériel de froid et de buanderie.

Ce marché fractionné à bons de commande, pour 3 lots, est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. La commission d'Appel d'Offres a attribué :

- le lot 1 à la société FREGA
- le lot 2 à la société LE FROID BORNET
- le lot 3 à la société LEVON.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ce marché.

Sur avis favorable unanime, la commission des affaires générales et sociales et la commission des Finances, la délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20 - FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTE ACCREDITIVE ET SERVICES ASSOCIES - MARCHE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

La ville de Boulogne-Billancourt gère un parc de 167 véhicules, auxquels s'ajoute le parc de 137 véhicules répartis entre les territoires de Boulogne-Billancourt et de Sèvres de la CAVDS. Le garage et les ateliers municipaux de l'avenue Edouard Vaillant doivent donc disposer de cartes permettant l'approvisionnement des véhicules en carburants et bénéficier des services annexes.

Le marché de fournitures de carburants, passé à l'origine par la ville et partiellement transféré à la communauté d'agglomération, arrivant à échéance, il est apparu opportun de constituer un groupement de commandes entre ces deux entités.

Quatre lots ont été définis. La commission d'Appel d'Offres de la CAVDS a retenu la société BP France pour les lots 1 à 3 et le lot 4, qui a été déclaré infructueux faute d'offres, sera relancé par voie d'appel d'offres.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, un représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable unanime.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 - FOURNITURE DE PAINS DIVERS ET DE VIENNOISERIES - AVENANT - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

Par délibération du 29 septembre 2005, vous avez autorisé le maire à signer le marché fractionné à bons de commande de fourniture de pains divers et de viennoiseries avec un montant minimum de 60 000 € H.T et un montant maximum de 160 000 € H.T. Ce marché a été attribué, après appel d'offres ouvert, à quatre artisans boulangers boulonnais :

- L'entreprise GUILLIN
- L'entreprise TAGUEMOUNT
- L'entreprise LEMOUR
- L'entreprise SEIGNARD-MALURALO

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer l'avenant, augmentant les montants minimum et maximum, selon la répartition indiquée.

Sur avis favorable de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 – GESTION DU PATRIMOINE – CONVENTIONS A SIGNER AVEC L'OPHLM DE BOULOGNE-BILLANCOURT RELATIVES A LA LOCATION DE LOGEMENTS ET DE PARKINGS SITUÉS 11, RUE DE CLAMART – AUTORISATIONS.

Rapporteur : Mme Lebon

La ville a financé en 1989 la construction d'un ensemble immobilier composé de 33 logements, de locaux à usage associatif et d'emplacements de parkings, situé 11 au 11 ter, rue de Clamart, et représentant un volume de 39 144 m². Elle en a assuré la gestion pendant 5 ans. Pour aider son Office d'HLM, la ville lui a cédé en septembre 1994 plusieurs biens immobiliers, dont un lot de l'immeuble situé 11, rue de Clamart, correspondant à 4 124 m² en procédant à une division en volumes. La ville est restée propriétaire d'un lot de cet ensemble (locaux associatifs, places de parkings).

En novembre 1994, une convention de bail réciproque a été conclue pour permettre à l'Office public de disposer, à titre onéreux, pour ses besoins de gestion locative, de 37 emplacements de parkings dépendant du lot appartenant à la ville, En contrepartie, la ville bénéficiait à titre gracieux, à l'exception des charges locatives, de quatre logements mis à disposition d'agents municipaux pour nécessité de service. Cette convention a expiré en novembre 2006. A l'occasion de son renouvellement, le dispositif de

gestion a été revu pour prendre en compte l'évolution des besoins des deux parties et permettre à l'Office de procéder, dans l'année, au conventionnement des 29 autres logements. Les mises à disposition réciproques s'équilibrent par des contreparties monétaires.

Deux conventions vont donc être conclues :

- l'une portant sur la mise à disposition, à titre payant, de 20 emplacements de parking au profit de l'OPHLM, les 17 places restantes revenant à la ville qui pourra en disposer. Le loyer d'un parking serait de 75 € HT par mois.

- l'autre sur la location par la ville des quatre logements ; compte tenu du prix élevé retenu par le service des domaines (17 ou 18 € /m² et par mois), le principe sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec l'OPHLM prévoit un rattrapage en deux temps : dans un premier temps, et pour une durée de six ans, les loyers définis dans la convention correspondante seront fixés sur une base intermédiaire entre les loyers habituellement pratiqués pour des logements sociaux de type PLS et des logements PLI (soit 11,5 et 12 €/ m² et par mois). Au bout de six ans, et si la ville maintient à cette date son occupation, la valeur sera celle indiquée par le service des Domaines.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer, avec l'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de la ville les conventions qui définiront les obligations des parties.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Je vais redire que je ne suis absolument pas d'accord avec l'économie de cette délibération, parce que je trouve absolument anormal que la ville fasse une économie sur le dos de l'office HLM. Je trouve absolument irrecevable l'argument avancé par M. Fourcade, qui aujourd'hui, ne tient pas compte de l'avis des Domaines car il n'aurait pas compétence pour évaluer le logement social. Mais pourquoi l'avoir demandé ?

L'argumentation est d'ailleurs totalement détruite par la dernière ligne du rapport du projet de délibération, qui dit que : « si nous continuons à occuper au bout de 6 ans les logements, la valeur sera celle indiquée par le service des domaines ». Donc, le service des domaines est compétent pour évaluer la valeur d'un bien. Pourquoi payer les

logements pendant 6 ans à 11,50 € et 12 € par m² par mois à l'office au lieu des 17 et 18 € évalués par les Domaines ? Je trouve qu'il est anormal que la ville appauvrisse son office d'HLM en ne lui payant pas le juste prix.

Je trouve en revanche normal qu'il y ait des conventions passées et qu'il y ait des prix indiqués, mais ils ne devraient pas être minorés. A moins que vous ne reveniez sur cette position et les montants de 17 ou 18 € le m², prix retenu par le service des domaines, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme Lebon :

Cela correspond à un prix PLS qui a été débattu et à un accord conclu avec l'Office HLM.

M. Gaborit :

Pourquoi demander l'avis des domaines si ensuite vous n'en faites rien ? Cela n'a pas de sens !

M. Duhamel :

C'est un dispositif transitionnel par rapport à une situation qui avait besoin d'être remise en ordre. Nous suivons un régime de croisière et passons par une phase intermédiaire. C'est un accord entre les parties. Cela ne me semble pas choquant, d'autant que je rappelle que la ville et l'office forment une seule et même entité économique. Je mets, chers collègues, la délibération aux voix.

Ont voté pour : 46 dont 15 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°22 est adoptée.

23 - GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS - LANCEMENT D'UN MARCHÉ PAR VOIX D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Lebon

La ville, avec la communauté d'agglomération Val de Seine, a mis en place une politique ambitieuse et volontaire de création de logements sociaux. Néanmoins, cet effort ne doit pas nous dispenser de mettre en place, en parallèle, d'autres dispositifs susceptibles d'améliorer l'offre de logement.

La crainte des impayés de la part des propriétaires constituant un frein important à l'accès au logement, l'objectif est d'éviter qu'ils ne laissent leurs biens vacants plusieurs années dans l'attente de les utiliser, par exem-

ple, au bénéfice d'un membre de la famille. Afin de favoriser la mise en location des logements vacants, et d'ouvrir le parc privé aux catégories socioprofessionnelles les plus fragiles (salariés en CDD, en intérim, à temps partiel, jeunes en formation et étudiants) la ville envisage de prendre en charge, totalement ou partiellement, selon les ressources du propriétaire, le type de bien concerné et les ressources du locataire, le coût de la garantie des risques locatifs.

Les agences immobilières qui propose ce dispositif dit GRL, se heurtent souvent aux réticences de certains propriétaires. L'objectif pour la ville serait de faire disparaître ces réserves en assurant l'information sur le dispositif (numéro vert), la gestion des dossiers (par un prestataire) et par la prise en charge des frais d'assurance. La gestion de la GRL pourrait être assurée par une société, sélectionnée après appel d'offres ouvert.

Ce dispositif devra être validé par une première phase d'expérimentation. Dans une deuxième phase nous pourrions, en partenariat avec l'ANAH et dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, pilotée par la CAVDS, inciter les propriétaires à engager des travaux de réhabilitation, et ainsi mettre sur le marché des logements avec des loyers conventionnés.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer, après appel d'offres ouvert relatif à la mise en place et à la gestion de la garantie des risques locatifs.

Avant favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances.

M. Gaborit :

Nous sommes tout à fait favorables à ce dispositif. J'ai rappelé en commission que cela avait existé de mon temps, pour les jeunes, cela s'appelait Mutuelle pour le Logement des Jeunes. En plus d'assurer le risque d'impayé, on avançait aussi les 2 mois de caution. Pour les jeunes, le véritable problème réside dans le paiement de la caution et des frais d'agence. C'est le véritable problème qui freine l'accès au logement.

Puisque c'est pour l'instant un dispositif expérimental, je souhaite qu'on mette à l'étude l'extension du dispositif au deux mois de caution, notamment pour les jeunes. Il faut s'associer avec une compagnie d'assurance et mettre en place un ticket modérateur, ce n'est pas très coûteux. Je l'ai expérimenté il y a maintenant quelques années, en logeant plus de 1 000 jeunes.

M. Duhamel :

C'est la logique de la délibération d'être expérimentée. C'est ce que nous vous proposons. Après cette expérimentation, une évaluation sera faite et le processus adapté.

C'est l'esprit de ce dispositif tel qu'il vous est proposé et que je mets aux voix.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

24 - ANIMATION ET LOISIRS DES SENIORS – MARCHE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Lebon

Le nombre d'usagers des cinq clubs seniors de la ville est en augmentation constante depuis quelques années : ainsi, le nombre d'inscrits avoisine aujourd'hui les 2 400. Les offres d'animations à destination de ce public se sont développées et diversifiées pour répondre à une demande toujours croissante. Outre les animations traditionnelles, les conférences culturelles, artistiques ou scientifiques connaissent un vif succès et répondent aux attentes des usagers des clubs seniors. Ce public exigeant, composé de séniors de 60 ans et plus, souhaite bénéficier de prestations de qualité au sein des clubs.

Aussi, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mieux organiser ces nombreuses animations dans le cadre d'une procédure formalisée. Un marché va donc être lancé, sous la forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commandes. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les actes afférents à ce marché.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Un amendement a été voté à l'unanimité pour remplacer dans l'exposé des motifs : « Il apparaît aujourd'hui nécessaire de planifier ces nombreuses animations. » C'est le terme planifié qui a été remplacé par organiser ces nombreuses animations. L'avis est favorable à l'unanimité.

M. Duhamel :

Je mets donc la délibération ainsi amendée aux voix.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

25 – ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS SPORTIFS – MARCHE A BONS DE COMMANDE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Cohen

La présente délibération concerne le marché d'acquisition et de maintenance de matériels sportifs pour les ins-

tallations de la ville. Il s'agit de répondre aux besoins d'équipements sportifs des installations de la ville (gymnases, stades, écoles) par l'achat et l'installation des matériels, principalement buts de football, de hand-ball ou paniers de basket, et d'en assurer une maintenance préventive et curative régulière. Il s'agit également d'acquérir tous les petits matériels sportifs.

Le marché, conclu pour une durée d'un an, sera reconduit expressément tous les ans, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

Il fait l'objet de deux lots dont les montants minimum et maximum annuels, sont respectivement fixés à :

- 20 000 – 160 000 € pour l'acquisition, livraison, pose, maintenance et réparation de gros matériels sportifs
- 10 000 – 70 000 € pour la fourniture et la livraison de petits matériels sportifs

Le 29 juin 2007, la commission d'appels d'offres a analysé les offres et a retenu pour le lot n°1, la société CAMMA SPORT, et pour le lot n°2, la société CASAL SPORT.

Sur avis favorable unanime de la commission des affaires générales et sociales et de la commission des Finances, la délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.

26 - RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS TRES HAUT DEBIT – MARCHE ATTRIBUE APRES DIALOGUE COMPETITIF – AUTORISATION.

Rapporteur : M. Solère

La ville de Boulogne-Billancourt a vu croître ses besoins de télécommunications ces dernières années, avec l'intégration de tous ses sites à la téléphonie de l'Hôtel de ville, la dématérialisation de ses procédures et l'usage croissant de logiciels et de serveurs implantés sur différents sites municipaux.

Afin de faire face à ces besoins, la ville utilise aujourd'hui un double réseau : un réseau de transport de données et un réseau téléphonique.

Elle a ainsi à assumer des coûts élevés, sans bénéficier, ni des possibilités nouvelles offertes par la convergence voix-données, ni des gains de fiabilité que permet ce système.

Les utilisations continuant à se développer, la ville a lancé une consultation prévoyant la mise en place d'un réseau privé de télécommunications à très haut débit pour remplacer les connexions existantes et raccorder l'essentiel des bâtiments de la ville de Boulogne-Billancourt et de la communauté d'agglomération Val de Seine.

Ce réseau, qui réunira 65 sites, a plusieurs buts :

Permettre à la ville de s'affranchir des limites du réseau actuel, loué entièrement auprès de France Télécom, selon des modalités assez coûteuses. Certains dysfonctionnements téléphoniques ou ralentissements informatiques illustrent parfois ces difficultés.

Anticiper les futurs besoins en communication, liés à l'augmentation des services sous intranet, la mise en place de nouveaux systèmes téléphoniques, le développement de nouveaux modes de surveillance des installations, etc.

La proposition retenue est la construction d'un réseau de fibres optiques dont la ville sera propriétaire, qui permettra une vitesse de connexion de 1 gigabit par seconde entre l'Hôtel de ville et chacun des 65 points de connexion, représentant 120 implantations fonctionnelles distinctes. Cette solution utilisera bon nombre d'équipements et câblages déjà existants dans ces sites.

Les avantages sont les suivants :

- une solution stable et pérenne qui devrait absorber tous les nouveaux besoins. Une part importante des liaisons téléphoniques pourra utiliser ce nouveau réseau par la technique de la voix sur protocole internet (VOIP),

- la ville n'aura plus l'obligation de relancer des consultations pour faire fonctionner son réseau interne de télécommunications tous les 3 ou 4 ans, avec les risques de coupure lors de la transition d'un opérateur à un autre,

- la ville pourra d'une part limiter les multiples chantiers en voirie nécessaires aux différents projets des opérateurs, et d'autre part, faciliter la constitution sur son territoire d'un réseau de fibre optique irriguant tous les quartiers,

- la ville pourra s'affranchir des liaisons louées à l'opérateur France Télécom pour son réseau actuel et faire une économie de 170 000 € par an dès la fin de l'opération, pour un débit 500 fois supérieur à l'existant.

Enfin, ce projet permettra d'améliorer la sécurité globale de nos systèmes informatiques.

La proposition de CICO permet le raccordement des soixante cinq sites sur un tracé de 18 000 mètres de fibre optique en trois phases : une première phase de 3 mois se déroulera dans le courant du dernier semestre 2007 et permettra de raccorder 32 sites avec très peu de travaux. La deuxième se déroulera au deuxième semestre 2008 et raccordera 22 sites, dont la mairie de Sèvres. La troisième, conditionnelle, pourrait se dérouler au dernier semestre 2009 pour le raccordement des sites restants.

Parallèlement, le conseil général des Hauts-de-Seine a lancé un projet visant à offrir dans le cadre d'une délégation de service public un accès à un réseau de fibres optiques à très haut débit (THD92) à tous les immeubles alto-séquanais. Une concertation régulière entre les services de la ville et du conseil général a été menée en vue de mettre en cohérence ces initiatives et d'optimiser les moyens dans

le respect des objectifs et des calendriers de chacun.

Il apparaît aujourd'hui que le réseau du conseil général ne pourra pas être prêt à temps pour répondre aux besoins que nous avons prévu de couvrir par la première phase du marché.

Il nous sera possible d'examiner si, pour la seconde tranche de travaux, nous pouvons envisager, ou non, d'optimiser le contenu en accord avec le délégataire du conseil général, et, en tout état de cause, la ville mettra à sa disposition des fourreaux de la boucle locale qu'elle aura constituée s'il y a convergence.

La solution présente des prix garantis dont pourront profiter tous les sites à raccorder de la ville de Boulogne-Billancourt, la ville de Sèvres ou la communauté d'agglomération Val de Seine. De même, la zone du Trapèze et l'île Seguin seront raccordés sur plusieurs points en prolongation des fourreaux posés dans la ZAC, permettant le raccordement au réseau des futurs équipements publics.

Le coût global de l'opération sera sur 3 ans et demi de 1 393 000 € HT pour la pose des fibres, auxquels s'ajoutent 200 000 € HT pour les équipements de réseau. La maintenance associée est évaluée à environ 30 000 € HT par an. Les dépenses devraient pour l'essentiel se situer sur les exercices 2008 et 2009, et 2010 pour la tranche conditionnelle.

Des économies sont également à prévoir au titre de la téléphonie, améliorant encore le bilan financier de cette solution.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Après que les nombreux avantages de cette opération nous ait été exposés en détail, à la fois sur le plan technique et financier, la commission a donné un avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Lescoeur :

Je suis incapable de comprendre quel est le coût global prévisionnel de ce projet. Si on peut comprendre que l'on va faire une économie annuelle de 170 000 €, c'est par rapport à quoi ? Quel est le coût global du système actuel tel qu'il est installé ?

Quant allez vous vous rendre compte d'un doublon avec le conseil général et quel va être le coût de ce doublonnage ?

Dans une société privée, on serait incapable de prendre une décision sur les informations que nous disposons ce soir.

M. Gaborit :

Au bout de combien de temps amortit-on ces investissements ? Je ne suis pas capable, au vu de la délibération, de faire le calcul.

En réalité, nous allons faire mener une opération de travaux publics consistant à défoncer la chaussée pour mettre des tuyaux dans lesquels circuleront des fibres optiques, dont celles destinées à desservir le réseau mairie.

M. Solère :

Concernant le coût, je rappelle que la solution antérieure est réalisée depuis longtemps, mais que nous ne sommes pas propriétaire du réseau moyen débit que l'on utilise. Nous sommes donc obligés à chaque fois de louer des liaisons. Réaliser cet investissement nous permettra à terme d'économiser par exemple 190 000 € par an.

Nous avons prévu 3 phases avec le département, et, en fonction de l'avancement du projet du département, nous nous « calerons ». Le contribuable ne va pas payer deux fois pour l'utilisation d'un réseau au même endroit.

Enfin, sur l'interopérabilité des différents réseaux, nous prévoyons de déployer lors de notre boucle locale des goulottes qui éviteront de recasser la voirie.

M. Duhamel :

Ce dispositif est prévu pour utiliser des systèmes souterrains existants et ne nécessite pas une permission de voirie ou des tranchées.

M. Richard :

Ce débat pose la question de ce que seront les coûts de maintenance. On ne sait pas encore très bien et quelles seront les recettes d'éventuelles locations à des opérateurs de télécommunication. On n'a pas d'éléments qui nous permettent de quantifier.

M. Duhamel :

Oui, mais il y a une grande incertitude sur les coûts de location que nous payons actuellement et ceux que nous risquerions de payer chaque fois que nous aurons un point d'extension du dispositif municipal. Dans l'état actuel des choses, nous sommes pieds et poings liés par rapport à France Telecom, qui est le seul à pouvoir nous fournir les liaisons spécialisées dont nous avons besoin.

Lorsqu'on déploiera des équipements publics et des équipements municipaux sur le nouvel ensemble des ter-

rains Renault, pour ne prendre qu'un seul exemple, on devra avoir une liaison spécialisée. Les économies qui vous sont présentées dans ce dossier sont par rapport à l'état existant de nos coûts. La vérité, c'est que l'on aurait dû les chiffrer par une projection par rapport aux besoins futurs, dont on sait qu'ils vont aller croissant.

M. Gaborit :

L'économie est réalisée quand le réseau fonctionne en totalité. La première année, vous n'économisez pas 170 000 €.

M. Duhamel :

Bien sûr, l'économie est réalisée au fur et à mesure du déploiement de la liaison. Il n'est pas illogique de calculer un retour sur investissement sur un réseau projeté en régime de croisière.

Ont voté pour : 54 dont 17 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1 (M. LESCOEUR)

La délibération n°26 est adoptée.

27 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA TELEPHONIE MUNICIPALE - ETUDE, FOURNITURE, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION TECHNIQUE DE TELEPHONIE SUR IP - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES A ATTRIBUER APRES PROCEDURE NEGOCIEE - ATTRIBUTION D'UNE PRIME AUX CANDIDATS NON RETENUS AYANT PARTICIPE A LA PROCEDURE - ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE UNIFIE DES DONNEES INFORMATIQUES - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES A ATTRIBUER APRES APPEL D'OFFRES - AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Solère

Cette délibération est la première application de l'intérêt d'avoir une infrastructure en propriété propre. En matière de téléphonie, l'objectif est de moderniser notre téléphonie actuelle et de passer au système de la téléphonie sur IP, qui utilise le même réseau que le réseau informatique, et plus les réseaux informatiques en cuivre comme auparavant.

Cette acquisition par appel d'offres sous forme de procédure négociée nous permettra d'avoir un réseau téléphonique qui fonctionnera sur le système de la boucle locale avec l'ensemble de nos sites.

Cette délibération vous propose également de renforcer et de moderniser les stockages de données de la mairie, qui voit aujourd'hui sa capacité minimum largement atteinte. L'objectif est de pouvoir stocker de 6 à 18 mil-

liards d'octets.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Lescoeur :

On a absolument aucune idée du coût global, vous le dites vous-même dans la délibération. Il ne me semble pas sérieux de se lancer dans quelque chose qui va coûter très cher sans avoir une idée de l'enveloppe globale. Décider de passer d'un PABX à une téléphonie sur IP vous expose à des surprises. On se lance dans quelque chose qui va être très cher, sans aucun filet de sécurité.

M. Solère :

Il ne faut pas revenir aux pigeons-voyageurs ! Il faut au contraire adapter nos infrastructures en permanence. Pour répondre précisément en matière de téléphonie sur IP, l'économie correspond à la suppression d'une partie des abonnements France Telecom, la prise en charge interne des communications intersites et la mutualisation des accès primaires vers le réseau général de téléphonie.

M. Fourcade :

Si nous n'utilisons pas le réseau câblé pour passer en IP en matière de téléphone, nous serons obligés de racheter un central téléphonique moderne, qui nous coûtera plusieurs millions. Grâce à la délibération précédente, on réalise le réseau câblé grâce auquel on peut passer au système de téléphonie sur IP.

Le central que nous avons acheté il y a une douzaine d'années a atteint les limites de capacité, et il n'en existe plus sur le marché, les utilisateurs préférant utiliser un système de téléphone sur Internet.

Ont voté pour : 47 dont 15 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 8 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, M. TISSEYRE)

La délibération n°27 est adoptée.

29 – PROMOTION DE L'ARTISANAT LOCAL – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

DES HAUTS DE SEINE POUR LA «CHARTRE QUALITE» - AUTORISATION

Rapporteur : Mme Morel

Afin de valoriser l'activité artisanale et la qualité des relations entre clients et artisans, la ville de Boulogne-Billancourt s'associe, depuis 2003, à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, dans le cadre de l'opération «Charte Qualité».

Cette initiative repose sur le principe du volontariat : un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, spécialement mandaté pour l'occasion, effectue des visites dans les entreprises artisanales qui le souhaitent, afin d'évaluer leurs conditions d'accueil, d'écoute, de conseils ainsi que leur disponibilité envers la clientèle. D'une façon générale, il s'agit de vérifier la mise en place d'une véritable démarche qualitative dans les entreprises. Les artisans qui répondent aux différents critères définis par la Chambre de métiers et de l'artisanat peuvent alors se prévaloir de l'obtention de la Charte qualité, qui leur est remise officiellement lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de ville.

La précédente édition de la Charte qualité a permis de distinguer 157 entreprises artisanales bouloonnaises, parmi lesquelles 23 dans le secteur de l'alimentation, 47 dans le secteur du bâtiment, 20 dans celui de la fabrication et 67 dans les services.

La participation financière de la ville, calculée sur la base d'un nombre prévisionnel de visites d'entreprises, est fixée à 6 350 €, inscrits au budget 2007, et versés selon les modalités suivantes :

- 60 % du montant prévisionnel à la signature de la convention,
- le solde à la clôture des visites réalisées par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine.

Cette initiative contribue à la promotion des activités artisanales et à leur développement. Elle est l'occasion de rendre hommage à un secteur dynamique et très apprécié dans notre ville. Je vous propose donc, pour la cinquième année consécutive, de renouveler cette opération.

Mme des Vallières, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Avis favorable, un représentant du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

30 - DEMOCRATIE DE PROXIMITE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES ET DES CONSEILS DE QUARTIER.

Rapporteur : M. Duhamel

Il s'agit de procéder à un certain nombre de modifications dans la composition des commissions extra-municipales et des conseils de quartier, un certain nombre de leurs membres souhaitant modifier leur activité et d'autres Boulonnais, au contraire, témoignant leur intérêt pour la participation à ces dispositifs.

Je vous propose donc de prendre acte du départ d'un certain nombre de membres, et symétriquement de l'entrée d'un certain nombre de participants.

J'ai une modification complémentaire par rapport au tableau qui vous a été distribué : au titre du conseil de quartier n°5, Vaillant Marcel Sembat, il convient d'ajouter Mme Becket aux membres sortants, et d'ajouter M. Gervasio aux membres entrants.

M. Gaborit :

Nous ne prendrons pas part au vote parce que, depuis le début, nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont sont composés les conseils de quartier. Nous pensons que ces conseils de quartier ne sont donc pas représentatifs et qu'ils travaillent dans la plus grande clandestinité. Nous souhaitons donc qu'il y ait une modalité du type tirage au sort sur liste de volontaires

Mme Goïtia :

On attend toujours un début de compte rendu sur les activités de ces conseils de quartier et sur leurs dépenses budgétaires.

M. Duhamel :

Les réunions des conseils de quartier se tiennent de manière parfaitement ouverte et visible, à l'initiative des maires adjoints territoriaux.

Je précise également que les conseils de quartier n'ont pas de budget, mais des dotations budgétaires mises à la disposition des maires adjoints territoriaux, qui les utilisent dans le cadre de leur délégation, en consultant les membres de leur conseil de quartier.

Ces conseils de quartier ne sont pas des assemblées délibérantes de second rang où l'on voterait des crédits et où l'on prendrait des décisions financières. Ces conseils sont des instances consultatives.

Ont voté pour : 46 dont 15 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 9 dont 2 par mandat (M. GABORIT, Mme CLAITTE, M. LESCOEUR, Mme VOUETTE, MM. FUSINA, RICHARD, Mme GOÏTIA, MM. TISSEYRE, JUTIER)

La délibération n°30 est adoptée.

La séance est levée à 23 heures 40.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le 20 juillet 2007.

Le maire,
Pierre-Mathieu DUHAMEL

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Isabelle Quentin-Heuzé

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Photogravure - impression : IME sur papier recyclé

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00 - tirage : 6 000 exemplaires